



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

## Dossier de presse

**MRAP**

**17 octobre 1961 – 17 octobre 2001**

**40 ans au service de la mémoire et de la justice**





## ***Au sommaire de ce dossier***

### *Il y a quarante ans...*

Droit et Liberté n°203 – 15 novembre-15 décembre 1961

« Pas de ça chez nous ! »

« Un ardent meeting antiraciste »

« La bête hideuse du racisme est lâchée »

« Des témoignages bouleversants »

### *Genèse d'une commémoration*

Quelques actions du MRAP (1991-1994)

Entretien avec Jean-Luc Einaudi, in *Différences* n°122, novembre 1991

### *1996-2001 cinq années de mobilisation*

Le Monde, 17 octobre 1996 « 17 octobre 1961 », par Mouloud Aounit

Appel au rassemblement le 16 octobre 1996

### *1997 – L'ouverture*

AFP – 14 octobre 1997 : les actions du MRAP

*Libération*, 18 & 19 octobre 1997 – 22 octobre 1997

21 octobre 1997 - le MRAP remercie Catherine Trautman, ministre de la Culture, de son annonce d'ouverture des archives

### *1998 – La vérité en justice*

12 janvier 1998 – Appel pour la constitution d'un Comité pour la vérité sur le 17 octobre 1961

Après la sortie du rapport de D. Mandelkern sur les archives de la Préfecture

MRAP, 4 mai 1998 – « 17 octobre 1961 – Un rapport ministériel tendancieux »

Le Figaro, 4 mai 1998 – Jean-Luc Einaudi : « Travail ambigu »

Soutien à Jean-Luc Einaudi, attaqué en diffamation par Maurice Papon

MRAP, 9 septembre 1998 « Appel à soutien pour Jean-Luc Einaudi »

et liste des premiers signataires

Appel inter-organisations en 1998 « Pour la vérité sur le 17 octobre 1961 »

AFP, 16 octobre 1998 – « Le MRAP toujours en quête de vérité »

### *1999-2000 – Du 17 octobre à la Guerre d'Algérie*

Après la sortie du rapport Géronimi sur les archives de la Justice :

MRAP, 10 août 1999 – « 17 octobre 1961 : un nouvel éclairage »

*Différences* – Dossier Algérie « Zoom arrière sur le 17 octobre 1961 »

MRAP, 14 juin 1999 – Après la reconnaissance par l'Assemblée Nationale qu'il y a bien eu une *guerre* d'Algérie : « L'Algérie et la France : mémoire d'avenir »

Dossier 1999 – Un an d'actualité sur le 17 octobre 1961

17 octobre 2000 – « Les organisations déclarent »

### *2001 – Vers la reconnaissance ?*

MRAP, 9 mai 2001 – « Justice, vérité, mémoire : Aussaresses doit être jugé »

MRAP, 17 mai 2001 – « Tortures en Algérie : le MRAP poursuit son travail de vérité et de justice »

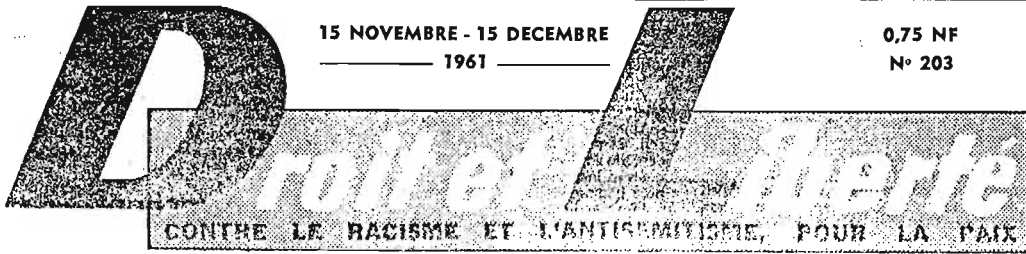
Juillet 2001 – Proposition de loi du groupe communiste au Sénat « tendant à la reconnaissance de la répression d'une manifestation à Paris le 17 octobre 1961 »

Appel à manifestation du collectif unitaire « 17 octobre 1961 – 17 octobre 2001 »

Texte de la plaque commémorative de la Mairie de Paris

15 NOVEMBRE - 15 DECEMBRE  
1961

0,75 NF  
N° 203



pour le  
**GRAND  
GALA  
ANTIRACISTE**

organisé par le M.R.A.P.

Un programme éblouissant  
présenté par Suzanne GABRIELLO

avec

Frida BOCCARA

CARMELA

Rosalie DUBOIS

Les Frères Ennemis

Alexandre IVANOVITCH

et son ours Magaret

William MARSHALL

Sava NEAGU

et son orchestre

Henri TISOT

et

Georges ULMER

(Voir en dernière page.)

## Pas de ça chez nous !

### VAGUE DE PROTESTATION CONTRE LE RACISME

*après les discriminations*

*et les odieuses violences  
déchaînées contre les musulmans*

Le 5 octobre, des textes préfectoraux instituèrent officiellement la discrimination raciale en France : les Algériens musulmans de la région parisienne étaient invités à ne pas sortir après 20 h. 30, à ne pas circuler en groupes, et les cafés et restaurants qu'ils fréquentaient étaient tenus de fermer à 19 heures. Le 17 octobre et les jours suivants, pour protester contre ce couvre-feu, contre ces brimades généralisées, des milliers d'Algériens, quittant les bidonvilles et les quartiers où ils sont groupés, ont défilé pacifiquement, dignement dans les rues de Paris et de la banlieue, avec leurs femmes et leurs enfants.

Contre ces manifestants, dont toute la presse a reconnu qu'aucun n'était armé, les pouvoirs publics ont réagi avec une violence inouïe. On a annoncé deux morts. Mais de multiples témoignages il ressort que le nombre en est beaucoup plus élevé ; plus de 60 cadavres ont été repêchés dans la Seine, et l'on compte les disparus par centaines.

Si d'aucuns, pour expliquer — sans la justifier — cette sanglante répression peuvent arguer que les manifestations, par leur ampleur, ont fait perdre leur sang-froid aux autorités, il faut bien constater que rien — sinon le déchaînement le plus brutal de la haine raciste — ne permet d'expliquer les violences exercées ensuite, de sang-froid, par des policiers, contre des milliers d'innocents.

Tristes journées ! L'opinion ne s'y est pas trompée. De toutes parts s'expriment la stupeur et la colère, les voix les plus diverses et les plus auto-

### A l'appel du M.R.A.P.

- Ardent meeting d'union, salle Lancry
- Nombreux témoignages de solidarité avec les victimes
- Émouvante manifestation de fraternité le 11 Novembre, à la Bastille.

(Voir en pages 5, 6, 7, 8 et 9)

## Le Prix Nobel attribué au leader sud-africain Albert LUTULI

On lira en page 3 un article du lauréat, qui est le premier Africain à recevoir cette haute récompense.



Albert John Lutuli



A la mémoire des Nord-Africains et des Français tombés pour la Libération de Paris. 11 novembre à la Bastille

risées s'élèvent pour dénoncer le racisme, et souligner les dangers que de telles mœurs font peser sur notre pays. Devant l'indignation générale, une information a dû être ouverte, et une commission parlementaire d'enquête a été désignée.

La comparaison s'est imposée à tous les esprits entre ces événements et les persécutions antijuives pratiquées sous l'occupation. C'est jusque dans les détails que se dessine le parallèle : institution d'un couvre-feu, rafles « au faciès », transport des femmes et des enfants dans les autobus parisiens, internement au Palais des Sports et à Vincennes, remplaçant le Vel' d'Hiv' et Drancy, sans parler des pogromes impunément organisés de Metz à Oran, de Nancy à Alger.

ALBERT LEVY.

(Suite en page 3.)

### Le racisme est indivisible

## Menaces et attentats antijuifs

D'AUTRES LETTRES

Le 31 octobre, Mme Madeleine Jacob, journaliste à « Libération », recevait sous enveloppe une copie de l'un de ses récents articles, sur laquelle avait été écrit ceci : « On vous crèvera tous. Vieille salope, on a ton adresse personnelle. Si tu continues d'écrire des « conneries » comme celle-là, on le fait la peau et ça sera vite fait. Sale juive, fais attention à toi, compris ! L'O.A.S. et les flics, ils vous emmerdent tous. »

Dans la nuit du 8 au 9 novembre, une charge importante de plastic explosait au domicile de Madeleine Jacob, causant de graves dégâts.

Ces faits peuvent être rapprochés de divers autres.

Au début d'octobre, un professeur de mathématiques du lycée La Fontaine, à Paris, Mlle Denise Weil, recevait une lettre de même inspiration.

« Les juifs sont des êtres puants, des races impures, indignes d'être considérés comme des humains », affirmait le correspondant anonyme, d'une écriture grossière, criblée de fautes d'orthographe. Et il concluait : « ... Il faut des

(Suite page 4)

**PAS DE ÇA  
CHEZ NOUS !**

# Un ardent meeting antiraciste

Il fallait que certaines choses soient dites. Il fallait qu'après les événements tragiques du 17 octobre et des jours suivants, les antiracistes condamnent publiquement, sans équivoque, les discriminations et les violences pratiquées à l'encontre des Algériens musulmans. Il fallait qu'on sache que des Français de toutes tendances sont décidés à proclamer haut leur inébranlable attachement au respect de la personne humaine, à nos traditions de fraternité, d'humanité, de démocratie, et leur volonté de les défendre, unis, quoi qu'il en coûte. Il fallait, en un mot, que malgré les pressions et les dénégations, se fasse entendre la voix de la conscience française.

C'est l'honneur du M.R.A.P. de l'avoir permis en organisant la manifestation du 8 novembre, à la salle Lahiry.

Les orateurs qui se sont retrouvés ce soir-là sur la même tribune représentative des groupements, des courants qui, les jours précédents, avaient pris position contre le racisme par les initiatives les plus diverses. Le fait qu'ils aient affirmé ensemble, dans une unanimité impressionnante, la nécessité de poursuivre sans désemparer l'action la plus énergique, est lourd de signification.

Et puis, ce qu'il faut souligner aussi, c'est l'atmosphère qui régnait dans la salle, faite tour à tour d'émotion, lorsque Charles Palant demanda une minute de silence à la mémoire des victimes de la répression raciste, de colère lorsque furent évoqués certains aspects, particulièrement douloureux, de cette répression, d'enthousiasme chaleureux enfin, chaque fois qu'un orateur appelait à l'union et à la lutte.

Un tel meeting ne se raconte pas. Il n'est pas possible de reproduire en quelques colonnes tout ce qui fut dit au cours de cette riche soirée. Ce qui importe, d'ailleurs, c'est moins les mots différents, la façon différente pour chacun d'aborder les problèmes, que la convergence des volontés, si évidente que, parfois, les hommes les plus opposés par leurs tempéraments ou leurs opinions, en venaient à exprimer avec des formules identiques leur état d'esprit commun.

## L'AFFAIRE DE TOUS LES HOMMES

Pour marquer dès le début qu'à nos yeux le racisme est indivisible, Albert LE-VY, au nom du secrétariat du M.R.A.P., propose que la présidence soit confiée à Charles PALANT, secrétaire général du M.R.A.P., qui connut les souffrances du camp d'Auschwitz.

### LA RESOLUTION

A l'issue du meeting, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité.

Les Parisiens, réunis le 8 novembre 1961 à l'appel du M.R.A.P., après avoir entendu les orateurs représentant les courants les plus divers de l'opinion française, héritiers de toute leur conscience de Français et de républicains, les discriminations et les violences racistes qui, dans la dernière période, ont frappé les Algériens musulmans avec une cruauté sans précédent.

Le couvre-feu imposé à tout un groupe de la population, les rafles « au faciès » systématiquement multipliées, les « ratonnades », d'Alger ou de Metz, d'Oran ou de Nancy, l'internement de milliers d'innocents et leur brusque transport dans les camps d'Algérie, les sanglantes représailles exercées lors des manifestations du 17 octobre et des jours suivants, constituent autant d'atteintes intolérables au respect de la personne humaine, aux principes démocratiques et au renom de la France dans le monde.

Les participants à l'assemblée antiraciste du 8 novembre demandent avec force que des sanctions impitoyables soient prises dans les plus brefs délais contre tous ceux, quels que soient leur grade ou leur fonction, qui portent la responsabilité de tels actes. Ils demandent que les mesures discriminatoires soient immédiatement rapportées, et qu'il soit mis fin radicalement à ces meurs qui constituent un immense péril pour notre pays.

Ils soulignent que la guerre d'Algérie, qui entre dans sa huitième année, explique, sans d'ailleurs aucunement les justifier, l'inquiétante montée des haines et le déclenchement des violences racistes. Pour en finir avec cette situation menaçante, il faut que s'ouvre la négociation en vue d'une solution pacifique, dans le respect des droits des peuples et de la dignité de tous les hommes, sans distinction d'origine, de race ou de confession.

Les participants à l'Assemblée antiraciste s'engagent à poursuivre ardemment le combat pour que triomphent à nouveau, dans notre pays, les nobles traditions trop longtemps étouffées, de fraternité humaine, de démocratie et de paix.

« Le racisme, déclare ce dernier, n'est pas seulement la conséquence du fascisme ; il est aussi une des composantes du fascisme, un des moyens par lesquels s'insinue l'accoutumance, le climat propice à l'étranglement des libertés... »

« La lutte contre le racisme, est donc l'affaire de tous les hommes, poursuit-il, et non des seuls hommes que la discrimination raciale expose à la persécution. Car la main sanglante qui déchire le sein des malheureux privés de leurs droits d'hommes à part entière ne se fait plus jamais caressante à l'égard des autres hommes. Lorsque de prétendus sous-hommes sont précipités à la Seine, ceux qui demeurent sur la berge et qui n'ont pas dans le combat pour la dignité de tous les hommes,

en luttant pour la paix, combattre pour la nôtre, pour l'avenir de notre pays... »

### UN TRAGIQUE PARALLELE

Président de l'Union des Juifs pour la Résistance et l'Entr'aide, M<sup>r</sup> Charles LEDERMAN trace un parallèle — qui s'est imposé à bien des esprits — entre le 16 juillet 1942, où des milliers de juifs furent arrêtés et parqués au Vel' d'Hiv', et les journées d'octobre 1961 « où le racisme s'est manifesté par des méthodes plus terribles encore ».

« Il s'est trouvé hélas ! en plein Paris, s'écrit-il, des Français qui ont voulu souffler notre pays, au point de le défigurer... Heureusement, grâce à la prompt réaction qui a suivi, il est permis d'espérer que notre pays va montrer à nouveau son vrai visage, exprimant à l'égard de tous les hommes une véritable fraternité. »

### LE ROLE DE L'UNIVERSITE

« L'Université est par essence universelle, déclare ensuite M. Alfred KASTLER, professeur à la Faculté des Sciences de Paris ; elle refuse le cloisonnement des êtres humains ; son rôle est de défendre toutes les valeurs humaines. » Et il cite cette cir-

que tels, le problème change. » Evoquant le dossier récemment établi par la CFTC sur les brimades et les sévices infligés systématiquement aux travailleurs algériens, « se teire, dit-il, ce serait accepter de voir s'étendre de telles méthodes... »

Et il insiste sur la responsabilité qui incombe à tous les Français, en particulier aux syndicalistes dans la lutte nécessaire pour arrêter ce terrible engrenage.

### COMMENT NE PAS ETRE BOULEVERSES ?...

Nombreux sont aujourd'hui dans le monde les scandales qui représentent des atteintes à la personne humaine, souligne le rabbin SIRAT. Mais comment ne pas être particulièrement bouleversé par ce qui vient de se passer à Paris ?... « Les mauvais traitements subis par les Algériens m'ont touché personnellement, déclare-t-il. Je ne puis que me souvenir d'il y a 20 ans, lorsque tout juif pouvait être emmené dans ces houts-lieux de la civilisation que sont le Vel' d'Hiv' et Drancy. »

« Il faut faire quelque chose pour que cela ne recommence pas, poursuit-il. Ce que nous faisons risque d'être tragiquement insuffisant. » Et il appelle à lutter contre toutes les formes du racisme, à éduquer sans relâche dans le sens de la fraternité.

### POUR LE CHATIMENT DES COUPABLES

C'est par un témoignage personnel que commence M<sup>r</sup> Pierre STIBBE, parlant au nom du Parti Socialiste Unifié. Le 17 octobre, à l'Opéra, il a vu les Algériens montant les marches du métro, appréhendés un à un, systématiquement par les policiers auxquels ils n'opposaient aucune résistance. Lui aussi indique : « Ce spectacle m'a ramené 18 années en arrière : ce parallèle est inéluctable pour quiconque était à Paris en 1942. »

« Nous avons répété, poursuit-il, que le peuple allemand portait collectivement la responsabilité des crimes nazis. Peut-être qu'un certain nombre d'Allemands les ignoraient, et en tout cas, la protestation leur était difficile. Aujourd'hui, nul Parisien ne peut ignorer ce qui s'est passé : Nous devons donc multiplier les protestations, et demander le châtime des coupables, car ces horreurs persisteront tant que leurs auteurs bénéficieront de l'impunité... »

### LE RACISME EST AU MILIEU DE NOUS

« Nous voyons, déclare le pasteur LO-CHARD, comment le racisme peut entrer à pas feutrés dans la vie d'un peuple. Le racisme est au milieu de nous. Et nous découvrons les Algériens comme naguère nous avons tout à coup découvert les juifs. »

« Nous devons nous unir, dit-il encore, pour lutter contre cette ségrégation. Nous voulons vivre le temps de la fraternité avec un peuple algérien libre... »

Il conclut : « Pour que les jeunes ne disent pas : « Ils ont laissé passer l'heure du courage », pour le « oui » de la fraternité de demain, nous devons dire « non » aujourd'hui... »

(Suite page 9)

### LES PERSONNALITES ET LES MESSAGES

Outre les orateurs, diverses personnalités avaient pris place à la tribune : Mme Suzanne COLLETTE-KAHN, vice-présidente de la Ligue Française et secrétaire générale de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme ; M. le pasteur Maurice VOGÉ, BELSIE, président de la Famille Antillaise, WELLERS, vice-président de l'U.N.A.D.I.F., Clément BAUDOIN, conseiller municipal de Paris ; le Dr Henri ATLAN, président de l'Union des Etudiants Juifs de France.

Dans la salle était présent le syndicaliste André ILLAT, qui, l'an dernier avait été poignardé par des racistes pour avoir pris la défense d'un travailleur algérien qu'ils insultaient.

★

Des messages de solidarité avaient été envoyés par MM. Pierre MENDES-FRAN-CE, ancien président du Conseil ; Paul ANXIONNAZ et Marcel PAUL, anciens ministres ; Fernand GRENIER, député ; Georges MARRANE, sénateur ; Georges LAURE, secrétaire général de la Fédération de l'Education Nationale ; Henri FAURE, président de la Ligue de l'Enseignement ; le pasteur André BOEGNER ; Auguste GILLOT, maire de Saint-Denis ; le général Ernest PETIT ; Louis TURPIN, conseiller municipal de Paris ; Mme Mathilde GABRIEL-PERI ; le docteur KLOTZ ; le docteur GINSBOURG ; Adolphe ESPARD ; le poète GUILLEVIC ; le Secours Populaire Français ; la Fédération des Etudiants d'Afrique Noire en France.



Une vue de la salle (Photo E. Kagan).

risquent fort d'être les sous-hommes de demain. »

Après avoir évoqué ces journées où, selon le cri d'un parlementaire « la bête hideuse du racisme a été lâchée », il demande que soient sanctionnés tous les coupables. Et saluant les travailleurs, les étudiants, les professeurs, les syndicots, partis et organisations qui se sont dressés contre le racisme, il appelle en termes chaleureux à l'union agissante de tous.

### POUR NOTRE PROPRE DIGNITE

« Je n'ai pas le début du commencement d'une ombre de preuve », a dit un ministre au sujet des violences reprochées aux policiers. André LARQUIER, qui intervient ensuite, voit dans cette parole l'une des plus scandaleuses qui aient été prononcées en cette période. Il souligne que la situation faite aux étudiants algériens les oblige à quitter la France, et le fossé risque de se creuser encore davantage, malgré tous les efforts des étudiants français, entre les deux peuples. « Si les Algériens combattent pour leur dignité, conclut-il, nous devons,

laire ministérielle du 8 décembre 1964 qui dit que « si parfois, comme naguère, en des temps obscurs, le pays inquiet, cherchant le Droit et la Justice, a besoin de conseils généreux et désintéressés, il trouvera encore, parmi les Maîtres de l'Enseignement Public, des hommes sans haine ni parti, pour défendre la vérité : c'est le plus noble service que l'Université puisse rendre à la démocratie ».

C'est dans cet esprit qu'a été organisée la réunion du 21 octobre dans la cour de la Sorbonne ; que des professeurs ont fait devant leurs étudiants une déclaration condamnant les discriminations et les violences racistes ; que la Fédération de l'Education Nationale, à son congrès, a invité tous les enseignants à foire une leçon sur le racisme.

### SE TAIRE, CE SERAIT ACCEPTER

« Toutes les violences auxquelles nous assistons sont la conséquence de cette guerre », constate M. Guy GOUYET, porte-parole de l'Union Régionale Parisienne des Syndicots Chrétiens. Moins quand tous les travailleurs nord-africains sont visés, en tant

## Suite de l'éditorial

Et pour différentes que soient les circonstances, tous les Français ont reconnu ce mépris de toute une catégorie d'hommes, assimilés à des bêtes ou à des objets, cette même négation de la dignité humaine dont le racisme est l'expression odieuse.

En fait le racisme est indivisible, quelles qu'en soient les victimes, quels qu'en soient les auteurs. Ce n'est pas un hasard si, dans le moment même où sévit si cruellement le racisme antimusulman, nous voyons le racisme antijuif relever la tête.

L'un et l'autre ont aujourd'hui une source commune : la guerre d'Algérie, qui excite les plus bas instincts, qui favorise les ignobles menées des fascistes, aujourd'hui spécialisés dans les platiages, hier mobilisés dans la campagne des crois gammées.

Plus que jamais s'impose donc le combat, indivisible lui aussi, qui doivent poursuivre et amplifier, unis, tous les républicains dignes de ce nom, contre le racisme et pour la paix.

A. L.

# Un sourire fraternel

J'ne comprends pas, monsieur ; mon copain algérien qui était là et qui a dû changer de service, sortait de son travail, l'agent lui a mis le canon de sa mitraillette sur la poitrine. Mon copain lui a dit : — Attention, j'ai deux côtes en moins... L'autre lui a répondu : — Je m'en fous ! On devrait tous vous crever ! Et la « danse » a commencé... Pourquoi ? Mais pourquoi ?

C'était à l'hôtel Dieu, aux heures de visite, dans une salle où se trouvaient quelques Algériens grièvement blessés

PAR  
**Roger MARIA**

lors des manifestations des 17 et 18 octobre. Je venais, avec des vivres, accompagné de ma femme, pour exprimer l'esprit de fraternité qui anime nos amis du M.R.A.P., particulièrement les antiracistes du V. Le jeune ouvrier français — 17 ans peut-être — qui me parle ainsi est accidenté du travail. Visiblement, il n'a pas de formation politique. Il en a appris — et compris — des choses, en quelques jours, depuis cette nuit sanglante du 17 ! C'est avec son cœur, en toute spontanéité, qu'il me parle de « son copain algérien », m'annonçant par ce mot tout simple qu'il est contre le racisme sans même le savoir.

Nous sommes autour du lit d'un vieux kabylo, le crâne fendu — vieux... enfin, il a une cinquantaine d'années, en paraît soixante-dix. Deux très jeunes Algériens qui ont été blessés lors des manifestations sont avec nous, car ils peuvent se lever. Le plus jeune, presque un enfant, avait reçu deux balles dans le corps. Un peu plus loin, un autre travailleur a eu le poignet droit brisé à coup de crosse. Pour

lui, c'est une catastrophe : pourra-t-il jamais retrouver l'usage de sa main ? Comment obtenir du travail ?

Nous avons passé trois-quarts d'heure avec eux. Une chaude sympathie s'est créée entre nous, après les paroles banales du premier contact. D'autres Algériens, accidentés du travail, nous remerciant de notre visite. L'infirmière-chef s'est montrée très accueillante, nous conduisant entre les lits.

Plus que les paquets de gâteaux et les jus de fruits que nous distribuons, c'est notre qualité de Français, de Français antiracistes qu'ils reçoivent avec un sourire fraternel. Ce qu'ils ont pu nous dire — litanies de la misère et du mépris de l'homme dont ils sont les victimes — vous pouvez l'imaginer. Ce que nous leur avons dit, chaque mois les colonnes de « Droll et Liberté » en sont remplies, c'est la fraternité et l'espoir commun de vivre en paix, les uns et les autres, les uns par les autres.

## Plusieurs délégations

En dehors de celle dont Roger Maria raconte ici la visite, plusieurs délégations du M.R.A.P. se sont rendues dans les hôpitaux parisiens pour exprimer leur solidarité aux travailleurs algériens frappés par la répression.

La délégation qui s'est rendue à l'hôpital Lariboisière était conduite par Pierre P.-R.A.F. vice-président du M.R.A.P., qu'accompagnait Albert LEVY, Marie-Eve BENHAIEM, membres du Bureau National, et Germaine RABINOVITCH, secrétaire de la section du 9<sup>e</sup>.

Ces délégations furent partout accueillies chaleureusement.

# Un ardent meeting antiraciste

(Suite de la page 5)

## L'ORIGINE DU MAL

« Les événements montrent à quel point le racisme a gagné aujourd'hui des adeptes, notamment dans ce corps de l'Etat qu'est la police », constate M. Serge HUBER, membre du Comité Central du Parti Communiste Français. « Il ne s'agit pas seulement de quelques excès, poursuit-il. En fait, en établissant le couvre-feu, en parquant les Algériens dans les bidonvilles, le gouvernement a fait lui-même preuve de racisme : les ultras de la police se sont sentis couverts. »

« En laissant impunies les activités des ultras, dit-il encore, le pouvoir favorise objectivement le racisme, que nourrit la guerre d'Algérie. »

« Pour faire reculer le racisme, conclut-il, on ne peut compter que sur l'action des antiracistes, qui sont légion dans notre pays, et qui sont aussi des partisans de la démocratie et de la paix. Unis, ils peuvent triompher. »

## ENSEIGNANTS ET CITOYENS

Mlle GILSON exprime à son tour « la volonté du Syndicat Général de l'Education Nationale de participer à la lutte contre ce fléau qu'est le racisme ».

« Comme enseignants, souligne-t-elle, nous devons apprendre aux jeunes le respect de la dignité humaine. » Et comme citoyens, « nous devons continuer à agir pour que de tels faits ne se renouvellent pas ».

## DE L'UNANIMITE A LA CONFIANCE

Le chanoine CLAVEL, dit quelle est « sa joie de voir tel une réaction unanime contre les atteintes à la dignité humaine. »

« Nous rejoignons, affirme-t-il, le principe même du christianisme : il n'y a ni Grecs, ni Romains, ni blancs ni noirs... Je salue en chaque homme un fils de Dieu, quelle que soit son origine ou la couleur de sa peau ». Et il poursuit : « Il faut parler tous ceux qui travaillent à maintenir dans la société ces pensées-là. Nous sommes tous des frères quelle que soit notre pensée, notre philosophie, je dirai même notre parti ».

Il termine en exprimant la confiance que lui inspire une soirée comme celle-là.

## NOUS NAVIGUONS DANS L'HORREUR

Au nom du Comité Maurice Audin, M. PANIGEL, analyse le processus qui du mépris raciste conduit à la torture, quand ayant dit : « ces gens-là... on en vient, par un enchaînement fatal à ravaler des êtres humains au rang de bêtes. »

Il cite le rapport Vuillaume, établi en 1955, dans lequel un haut fonctionnaire (aujourd'hui en exercice) ayant reconnu la pro-

blème des tortures, estimait que « les musulmans ont une résistance particulière à la douleur », et demandait que ce système d'interrogatoire soit codifié dans des textes officiels.

« Depuis des années, s'écrie-t-il, nous naviguons dans l'horreur. » Et il appelle les démocrates à manifester avec résolution, sans craindre de payer de leur personne.

## NOUS SERONS INVINCIBLES...

« Nous représentons beaucoup de monde », souligne Pierre DELON, membre de la Commission Administrative de la C.G.T., en se félicitant « de voir sur cette tribune tant d'hommes divers par leurs opinions et leurs confessions. »

« Evoquant les horribles sévices dont furent victimes les manifestants algériens, il poursuit : « Beaucoup disent : ce n'est pas possible ! Si, c'est possible. Il ne faut pas se fermer valablement les yeux. Il faut prendre ses responsabilités. Par delà les divergences secondaires, nous devons poursuivre notre action commune tous les jours, dans toutes les villes, dans tous les villages : Si nous agissons ensemble, nous ne serons invincibles ! »

## LE VRAI VISAGE DE LA FRANCE

M<sup>r</sup> Etienne NOUYEAU apporte le témoignage de solidarité de la Ligue des Droits de l'Homme, dont il est membre du Comité Central. Il souligne ce qu'il y a « de profond, de sincère et de juste » dans la lutte du peuple algérien si longtemps bafoué, qui réclame la liberté et la dignité.

Dénonçant dans les récents événements « une grande honte pour le peuple français », il déclare : « Nous sentons venir le danger. Mais nous avons encore la possibilité d'agir. C'est une belle chose, pour le M.R.A.P., d'avoir organisé une telle réunion. Nous devons poursuivre la lutte, dans l'union des cœurs, pour que cesse l'enchaînement des violences, pour que la France retrouve son vrai visage ».

## UN ENGAGEMENT

C'est Pierre PARAF, vice-président du M.R.A.P., qui tire brièvement les conclusions de la soirée. « Nous sommes à une heure où la conscience française doit s'affirmer devant elle-même et devant le monde, déclare-t-il. Le M.R.A.P. ne pouvait garder le silence. A l'heure du plastic et des « rotonnades », dans le cycle infernal des violences, il fallait faire entendre la voix de la sagesse, de la fraternité, de la paix. »

« Une immense honte nous envahit, dit-il encore... La bête humaine n'est jamais endormie chez ceux qui possèdent la force, mais les exécutants, que nous n'osions pas à l'ensemble des policiers, ne sont pas les seuls responsables, ni les plus respon-

sables. « A ces Nord-Africains qui sont nos hôtes, poursuit-il, nous offrons la témoignage de notre présence, de notre active sympathie. Le M.R.A.P. se devait de dire : vous n'êtes pas seuls ! Et la persécution devrait rapprocher juifs et arabes, les frères séparés. »

Soulignant enfin que nous défendons aussi l'intérêt de la France et que nous œuvrons à la paix et à l'amitié de demain, il conclut : « La France n'est plus la France sans l'égalité et la fraternité. Plus qu'une espérance, notre réunion de ce soir est un engagement ».

Oui, cette soirée exaltante, ce meeting qui ne ressembloit à aucun autre, tenait en pleine bataille antiraciste, est riche de promesses pour l'avenir. Il contribuera sans aucun doute à amplifier, à renforcer encore l'action qui, dans tout le pays, continue...

# DEUX DÉCLARATIONS DE NOTRE MOUVEMENT

Dès que furent annoncées les mesures discriminatoires frappant les Algériens musulmans de la région parisienne (communiqué préfectoral du 5 octobre), le MRAP les condamna avec vigueur dans une résolution, que le dernier numéro de « Droit et Liberté » a reproduite.

Après les événements du 17 octobre, notre Mouvement a publié une déclaration dans laquelle il exprimait « son émotion profonde et sa réprobation, à la suite des violences commises pour réprimer la protestation de ceux que frappent ces mesures ».

« Alors que des Algériens, hommes, femmes et enfants, défilent pacifiquement et dignement, souligne cette déclaration, on compte parmi eux des centaines de blessés et des morts, doués cruels s'ajoutant aux injustices et aux inégalités qui sont leur lot quotidien. Sans aucun doute, de tels événements, encourageront les ultras d'Algérie qui se livrent avec une impunité quasi totale, depuis un certain temps, à d'odieuses pogromes contre les musulmans. »

« Le M.R.A.P., qui déplore toutes les violences engendrées par la guerre d'Algérie, et auxquelles seule la paix peut mettre fin, s'incline douloureusement devant ces nouvelles victimes et souligne une fois encore la gravité de la situation. La guerre d'Algérie nourrit le racisme, accumule les ruines et les souffrances, perpétue les méthodes contraires à la démocratie et, favorisant un climat de pré-fascisme, pèse dangereusement sur l'avenir de notre pays lui-même. »

En conclusion, le M.R.A.P. appelle le peuple français à exprimer « envers ceux qui souffrent l'esprit de compréhension, de fraternité humaine auquel il fut toujours si profondément attaché ».

Dans une autre résolution, adoptée le 23 octobre, le Bureau National du M.R.A.P. « salue les nombreuses prises de position contre le racisme qui se sont affirmées ces jours derniers dans les milieux les plus divers, et les actes émouvants de solidarité qui se sont multipliés en faveur des victimes de la répression. »

« Il s'inquiète du sort des détenus transférés en Algérie sans avoir pu revoir leur famille ni prendre aucun bagage, et dont la destination n'a pas été clairement précisée ».

« Il demande que soient immédiatement libérés les 2.800 Algériens encore internés à la Porte de Versailles ; que toutes les victimes, ainsi que leurs familles, soient rapidement indemnisées... ; qu'il soit mis fin à toutes les mesures discriminatoires établies le 5 octobre, ainsi qu'aux brimades et aux persécutions qui placent l'ensemble de la population nord-africaine dans un climat quotidien d'insécurité et favorisent le développement du racisme. »

Enfin, il « souligne une nouvelle fois que, seule, la paix par la négociation peut arrêter le cycle dramatique des violences, qui creusent le fossé entre les peuples de France et d'Algérie, et portent en elles la menace du fascisme. »

# "La bête hideuse du racisme est lâchée"

LES faits sont maintenant connus et incontestables : c'est pour protester contre les mesures discriminatoires récentes, contre les brimades et les persécutions de toutes sortes qui s'abattent sur eux, systématiquement, avec une brutalité croissante, que les musulmans ont manifesté le 17 octobre à Paris.

Dans la période qui a précédé, les rafles « au faciès », les mauvais traitements, les exactions des harkis, les arrestations s'étaient multipliés. C'est la guerre certes. Et il y a eu des attentats contre un certain nombre de policiers — dont le F.L.N. affirme qu'ils s'étaient livrés personnellement à des sévices. Mais ces mesures, ces méthodes tendent à confirmer, s'il en était besoin, que la guerre est dirigée non pas contre une organisation rebelle, dont on veut « protéger » la masse algérienne, mais contre un peuple tout entier, dont cette organisation exprime les aspirations profondes. Et il est évident qu'en poursuivant dans cette voie, on ne peut que susciter de nouvelles violences, retarder l'heure de la paix.

Toujours est-il que les manifestations du 17 octobre avaient été placées par leurs organisateurs sous le signe de la non-violence. Endimanchés, des femmes et des enfants souvent mêlés aux hommes, les Algériens, en violant délibérément et massivement le couvre-feu tenaient à affirmer leur dignité. Un service d'ordre remarquablement efficace encadrait les cortèges, rassurant les passants, s'employant à ne pas gêner la circulation. Sur les boulevards, les manifestants s'arrêtaient à chaque feu rouge, et s'ils scandaient de temps en temps des mots d'ordre (« Algérie algérienne ! » « A bas le racisme ! ») ils se contentaient la plupart du temps de taper des mains. Ajoutons que lorsqu'ils étaient appréhendés ils se laissaient emmener sans opposer aucune résistance.

Malgré cette volonté de pacifisme, la répression fut sans équivoque. Une anecdote permet de se rendre compte avec quelle rapidité certains manifestants ont été arrêtés. Place de la Concorde, un certain nombre d'Algériens qui descendaient de taxis furent jetés dans les camions de la police avant d'avoir pu payer le prix de la course, pour la plus grande colère des chauffeurs de taxis. Cette rapidité d'action du service d'ordre, comparée à la passivité de la police oranaise devant les *raïonnades* quotidiennes, ne laisse pas d'être significative.

Bientôt, c'est en ponctuant leurs ordres de coups de bâton que les policiers dirigeaient les Algériens vers les points où ils devaient être rassemblés.

Et puis, ce furent les sanglantes fusillades, notamment boulevard Poissonnière et au Pont de Neuilly, les corps des victimes abandonnés sur les trottoirs, parfois pendant des heures; puis le transport de plus de 10.000 personnes au camp de Vincennes, au Palais des Sports, au stade Coubertin ou dans la cour de la Préfecture.

Il faut noter que dans les jours qui suivirent, aucun journaliste ne fut autorisé à pénétrer dans l'enceinte du Palais des Sports, où, selon plusieurs témoignages, les Algériens internés subirent un traitement des plus cruels.

Le 18 octobre, de nouvelles manifestations eurent lieu en banlieue, notamment à Colombes et à Nanterre. Près de la gare de cette dernière localité, deux Algériens au moins ont été tués par balles.

Le 20 octobre fut la journée des femmes, réclamant la libération de leurs frères, de leurs maris. On assista de nouveau à des scènes particulièrement douloureuses, tandis que les Algériennes et leurs enfants étaient brutalement embarqués dans les autobus réquisitionnés à cet effet.

Ainsi que l'a déclaré avec force à la tribune de l'Assemblée nationale le député Claudius Petit : « La bête hideuse du racisme était lâchée... »



Une « nature morte » qui se passe de commentaire. (Photo E. Kajan).

## Des témoignages bouleversants

**Q**UOTIDIENNEMENT, des témoignages nouveaux viennent préciser ce que furent réellement les événements du 17 octobre et des jours suivants. Plusieurs journaux ont contribué à faire connaître la vérité. Il est à craindre toutefois que l'on ne sache jamais le nombre total des victimes. Nous reproduisons ici quelques-unes des informations publiées, parmi les plus significatives.

### Pendant les manifestations

« Des patrouilles ratissaient l'avenue de Wagram et « ramassaient » les passants selon la couleur de leur peau... La plupart des Algériens appréhendés n'offraient aucune résistance. Les bras levés, ils allaient se ranger le long des murs ou, place de l'Étoile, dans un parc aménagé près de la sortie du métro... » (« La Croix », 19 octobre.)

« A dix, ils sont tombés sur moi. Avant de m'évanouir, j'ai entendu le chef dire : « Ne tapez pas avec vos crosses, elles vont se casser ». Et ils ont pris des barres de fer de 1 m. 50 ». (Témoignage recueilli par « France-soir », 27 octobre.)

« Il était 11 heures du soir près du pont du Château (à Nanterre). Une trentaine d'Algériens sont ramassés. Roués de coups, ils sont jetés dans la Seine du haut du pont, par les policiers. Une quinzaine d'entre eux ont coulé... »

« D'autres essayaient de regagner le bord. Mais les agents tiraient dessus. Combien ont pu s'en sortir ? Impossible à dire. Nous sommes restés trois heures dans l'eau. Finalement, une péniche nous a repêchés. » (Ibid.)

« On l'a jetée dans le commissariat du Val de Grâce. Sous ses yeux, sa fille a attrapé une « dégelée » de coups de pieds dans le ventre. Dans la nuit, on l'a jetée sur la chaussée. Elle a réclamé sa fille. Les policiers ont levé leurs matraques. Titubant, se traînant, elle se demande comment elle a pu rentrer chez elle. — « Et votre fille ? — « Elle n'est pas revenue. Y a trois jours, et elle n'est pas revenue. » (Jean Cau, dans « L'Express », 26 octobre.)

« Lui aussi a été arrêté. Il a vu une mère qui portait son bébé dans le dos, « à l'arabe ». Les policiers lui ont « décollé » le bébé du dos. Le bébé est tombé à terre. La femme a crié. Un remous l'a séparée de son enfant qu'une deuxième vague de policiers a piétiné. » (Ibid.)

### Dans les centres d'internement

A VINCENNES. — « C'est épouvantable. J'y ai été. Des centaines et des centaines entassés sous un hangar. Quand il n'y a pas assez de lits, on dort par terre entourés de grillage, comme des bêtes. A l'arrivée, il y avait des policiers sur deux rangs. Nous autres les mains en l'air, on passait au milieu, et ils nous tapaient dessus à coups de gourdins. » (« France-soir », 27 octobre.)

AU STADE DE COUBERTIN. — « Deux mille hommes sont restés 24 heures sans boire, sans manger et sans pouvoir s'allonger. Ils étaient tous blessés, et un seul médecin avait été désigné pour les soigner. Un des détenus, devenu fou, s'est jeté sur un garde qui l'a abattu. » (Témoignage rapporté par « Libération », d'après la conférence de presse du Secours Populaire Français.)

AU PALAIS DES SPORTS. — « Pendant 24 heures on n'avait donné à ces hommes ni à manger ni à boire. Ceux qui avaient été parqués dans le local où avait eu lieu l'exposition soviétique ont été découverts par hasard par les médecins, certains étaient blessés par balle. »

« La plupart de ces hommes avaient le cuir chevelu fendu et les mains brisées. Quelques-uns avaient les jambes brisées, à la suite de chutes dans les escaliers. Certains sont revenus devant les médecins, ayant été de nouveau frappés après avoir reçu les premiers soins. » (M. Claudius Petit, à l'Assemblée Nationale, 30 octobre.)

« Nous entrons dans le hall d'exposition. Là, nous sommes aux premières loges. Le matraquage continue. Un Algérien descend. Il tombe ; on le redresse à coups de poing, de pied, de crosse. Il avance malgré tout. On le fouille. A l'infirmerie, on devra lui faire des attelles. Il a le tibia et le péroné cassés, le bras cassé. Un vieillard descend, pas de... c'est pour lui. Un autre tombe devant le car, tous les autres passent sur lui. L'un a

une fracture du rocher, il mourra seul dans un coin. L'autre à la joue ouverte, on voit ses dents... Tous débarquent comme le bétail à La Villette. » (Récit d'un militaire du service de Santé, publié dans « Témoignage Chrétien », 27 octobre.)

### Dans les bidonvilles

« La nuit, dit mon guide, les patrouilles rentrent dans les ruelles, arrachent le papier goudronné qui couvre les murs, font basculer les plaques de tôle posées sur le toit. Et puis, ils entrent, cassent tout, et emportent l'homme. » (« L'Humanité », 21 octobre.)

« C'était le 10 septembre, donc avant le couvre-feu. Il était 21 heures. Je rentrais du travail. Le car s'arrête à mes côtés : « Allez monte ! » Je monte. Ils ajoutent : « Tu n'a rien à craindre. Tu as les papiers ? On va au commissariat ». Mais on a fait un tour, à travers Nanterre. On a rencontré un autre Algérien. Ils lui ont dit les mêmes choses. Vers minuit, le car s'est retrouvé au pont d'Argenteuil. Ils ont dit à mon compagnon de descendre. Ils étaient deux. Dès que le « frère » est sorti, il a pris un coup de crosse de mitraillette sur la tête. Après ils l'ont attrapé, l'un par les pieds, l'autre par les bras, et ils l'ont jeté à l'eau. J'ai tout vu de la fenêtre. »

« Puis ça a été mon tour... » (« L'Humanité », 28 octobre.)

« Les familles sont réduites au désespoir. Beaucoup estiment que désormais, elles n'ont plus rien à perdre. Les Nord-Africains n'osent plus sortir des bidonvilles, de peur d'être arrêtés et malmenés. Ceux qui ont été blessés au cours de la manifestation, ou après, redoutent de faire le trajet jusqu'à l'hôpital ou le dispensaire où ils recevraient des soins. Lorsqu'une femme enceinte est près d'accoucher, il faut l'envoyer un certain temps à l'avance à la maternité : si les douleurs la prennent la nuit, personne ne voudrait aller appeler l'ambulance. » (« Le Monde », 27 octobre.)

## DES SANCTIONS S'IMPOSENT

Le 6 novembre, le Parquet de la Seine a annoncé l'ouverture de 60 informations judiciaires contre X... pour rechercher les causes de la mort d'Algériens dont les corps ont été retrouvés soit dans la Seine, soit dans les bois, soit sur des terrains vagues.

D'autre part, le Sénat, après les interventions de MM. Jacques Duclos et Deferre, a décidé de constituer une commission d'enquête sur les événements du 17 octobre.

Les antiracistes souhaitent que toute la lumière soit faite rapidement, et que les coupables de sévices soient impitoyablement sanctionnés. On n'a déjà que trop tardé !

## UNE VAGUE DE PROTESTATIONS

**C'**EST à un véritable sursaut antiraciste que nous avons assisté ces dernières semaines dans toute la France, à la suite des violences qui ont frappé les Algériens dans la région parisienne.

La plupart des grands partis ont tenu, même lorsque ce fut, pour certains, tardivement, à se désolidariser sans équivoque, dans ce domaine, de la politique gouvernementale. Les centrales syndicales, les organisations universitaires, les porte-parole de tous les cultes, les groupements les plus divers ont fait entendre leur voix, exprimant l'émotion de la nation tout entière.

Mais c'est aussi dans la rue qu'a retenti la protestation. Dès le 18 octobre, les ouvriers de Boulogne-Billancourt manifestèrent jusqu'à la mairie, porteurs de pétitions demandant la libération de leurs camarades algériens internés. D'autres manifestations ont eu lieu à Paris, notamment au Quartier Latin, à Gennevilliers, à Colombes, à Nanterre et dans d'autres villes de banlieue. Dans la cour de la Sorbonne, le 21 octobre, a eu lieu une importante réunion où professeurs et étudiants ont condamné avec force le racisme.

Et le 30 octobre, les Unions départemen-

tales de la Seine des syndicats C.G.T., C.F.T.C. et F.O., ainsi que l'U.N.E.F., ont rendu publique une déclaration affirmant que si une semblable répression se reproduisait, elle « déclencherait une réaction immédiate de l'ensemble des travailleurs de la région parisienne ».

Il faudrait citer aussi les innombrables initiatives venues du cœur de tout un peuple : les débrayages dans de nombreuses entreprises ; des professeurs de Lycée faisant circuler des pétitions et collectant des fonds pour l'aide aux victimes ; des ouvriers accompagnant chez eux leurs camarades algériens pour vérifier qu'ils ne soient pris dans les rafles ; le personnel de la R.A.T.P. s'élevant contre l'utilisation du matériel au transport des Algériens arrêtés ; les multiples délégations qui se sont rendues pour protester au ministère de l'Intérieur, à la Préfecture de Police ou à l'Élysée.

Grâce à cette réaction immédiate, grâce aux efforts de tous ceux qui se sont rendus auprès des victimes et de leurs familles, les Algériens ont senti naître et se développer autour d'eux une chaleureuse solidarité.

Non, la France n'est pas prête à accepter le racisme !

# Commémorer le 17 octobre 1961

(1992)

Quelques actions du MRAP (1991-1994)

(1991)

## 30<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE 17 Octobre 1961 – 17 Octobre 1991 **NON AU RACISME ! NON A L'OUBLI ! POUR LE DROIT A LA MEMOIRE**

Le 17 octobre 1961, plusieurs centaines de travailleurs algériens sont morts assassinés à Paris alors qu'ils protestaient pacifiquement contre le couvre-feu auquel ils étaient soumis.

30 ans après, plus que jamais, il apparaît que le racisme puise ses racines dans un passé non assumé, qu'il s'agisse du « détail », des « odeurs » ou de « l'invasion ».

**ATTACHES AUX DROITS DE L'HOMME,  
NOUS AFFIRMONS QUE :**

L'égalité des droits passe aussi  
par une mémoire partagée.

Que face à la montée de l'intolérance,  
Combattre les oublis d'hier  
C'est Combattre le racisme d'aujourd'hui.

Pour que toute la lumière soit faite  
sur le massacre du 17 octobre 1961.

**Les Organismes appellent  
à une GRANDE MANIFESTATION**

**LE 17 OCTOBRE 1991 à 18 H.**

Au Canal St Martin – M<sup>o</sup> République ou Goncourt,  
Angle Rue du Fg. du Temple, Quai de Jemmapes.

A l'appel de : Mouvement des Droits Civiques – MRAP –  
Au Nom de la Mémoire – La Ligue de l'Enseignement –  
SOS RACISME – Syndicat de la Magistrature – SAF – ATMF –  
UTIT – CGT – LES VERTS – PCF – PS – AREV – LCR –  
Cercle des Socialistes de Culture Musulmane –  
Collectif National Contre la double Peine – L.D.H. – FEN – AFASPA –  
Résistance des Banlieues – ANGI – JALB – Nanas Beurs – AMF – UNEF –  
UNEF ID – FASTI – SOLIDAM – JOC – Black Blanc Beur –  
RAI – CEDETIM – Jeunesse Communiste – CIMADE – CCFD – EMAF –  
AGIR pour les Droits de l'Homme – ALERTE –  
FFSI – PRA – PAGES – CAF – AAE – SOS Ça Bouge –  
Pastorale des Migrants – Ecole Emancipée – SNES. C.FDT

17 OCTOBRE: UNE PAGE DE NOTRE HISTOIRE

LETTRE OUVERTE A M. JACK LANG  
MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

Qui se souvient? Combien de jeunes de ce pays savent-ils que ce jour-là, il y a 31 ans, des milliers de travailleurs algériens manifestaient pacifiquement dans Paris pour la défense de leurs droits, pour l'indépendance de leur pays?

Combien savent que des centaines d'entre eux furent massacrés, noyés dans la Seine?

Parce que l'amnésie collective, la mutilation de la mémoire, l'oubli de ces actes de violence sauvage ne peuvent que nourrir l'incompréhension mutuelle, le racisme montent, nous pensons qu'il est aujourd'hui indispensable - le programme de Terminales analysant le monde contemporain - de jeter un regard objectif sur cette guerre coloniale, de faire entrer à l'école une étude sincère de cette page douloureuse de notre Histoire. Les lycéens doivent être en mesure de se forger un savoir vrai, une opinion. Une éducation ouverte et honnête aux Droits de l'Homme est aussi à ce prix.

Dans ce but, nous adressons ce jour, une lettre ouverte à M. Jack Lang, Ministre de l'Education Nationale, lui demandant de veiller à ce que les manuels d'Histoire relatent les faits marquants de ce conflit colonialiste, prennent en compte les opinions diverses qui s'exprimaient alors, analysent les conséquences de cette guerre.

Le 15 octobre 1992

(1994)

mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

114g.e. 89, rue Oberkampf - 75543 PARIS cedex 11 - Tél. : (0) 48.06.88.00 - fax : (0) 48.06.88.01

COMMUNIQUE

17 OCTOBRE 1961  
**NON AU RACISME ! NON A L'OUBLI !  
SE SOUVENIR POUR L'AVENIR**

APPEL DE PERSONNALITES ET  
D'ORGANISATIONS

A l'initiative du MRAP, une centaine de personnalités et une vingtaine d'organisations appellent, sur la base du texte ci-joint, à un

RASSEMBLEMENT

LUNDI 17 OCTOBRE 1994

à 18h.30

PONT ST MICHEL à PARIS

Des fleurs seront jetées dans la Seine à la mémoire des victimes.

le 12 octobre 1994

S P É C I A L 1 7 O C T O B R E 1 9 6 1

ENTRETIEN

## DE L'AMNISTIE À L'AMNÉSIE

Jean-Luc Einaudi mène de front un travail d'écrivain (1) et d'éducateur auprès de jeunes en difficulté. Il vient de publier *La Bataille de Paris, 17 octobre 1961* (2). Il a animé à Albi un débat organisé par le comité local du MRAP à la suite de la projection du film de Panigel, longtemps interdit, *Octobre à Paris*. Entretien avec Einaudi.

• *Comment expliquez-vous qu'octobre 1961 ait pu à ce point rester ignoré de la grande majorité des Français ?*

• J.L. E. : Même si au gouvernement de l'époque des hommes tels que R. Bwon ou P. Sudreau demandèrent une enquête, on peut considérer qu'on a eu affaire à une volonté délibérée de l'exécutif d'étouffer la vérité. Qu'il s'agisse du président de la République, Charles de Gaulle, de son Premier ministre, M. Debré ou des ministres R. Frey et B. Chenot, chacun s'employa à masquer la réalité de cette boucherie. En face, les efforts de Gaston Deferre, de Claude Bourdet ou de Claudius-Petit pour obtenir une commission d'enquête parlementaire achopèrent sur ce qu'il est convenu d'appeler la "raison d'Etat". Enfin, un dernier acte - dont le rôle est central - doit être nommé: c'est le préfet de police Maurice Papon, qui est le haut responsable le plus impliqué directement par le déroulement

de la tuerie. Dans cette perspective, il faut rappeler également le rôle de la censure : saisie de journaux et interdiction du film de Panigel, *Octobre à Paris*. Ce dispositif puis l'amnistie aboutiront à l'un des corollaires obligés de ce type d'amnistie : l'amnésie.

• *Ce carnage est-il assimilable à un crime contre l'humanité ? Un recours juridique est-il envisageable ?*

• J.L. E. : Effectivement, ce jour-là, on s'est livré à une chasse à l'homme systématique contre des gens, en raison de leur apparence physique. Quant à savoir si une telle démarche pourrait aboutir, je ne le crois malheureusement pas car la loi d'amnistie est immédiatement évoquée.

• *Le massacre d'octobre 1961 n'est-il pas symbolique d'une certaine histoire tragique de ce qui deviendra l'immigration maghrébine en France, tragique*

*car marquée dès l'origine par le rejet et la violence ?*

• J.L. E. : Il faut rappeler un autre massacre : le 14 juillet 1953, lors d'une manifestation du MTLD de Messali Hadj, la police ouvrit le feu après la dispersion : il y eut sept morts dont six Algériens et un Français. A l'époque, Jean Bellot était préfet de police et le secrétaire général de la préfecture était Maurice Papon. Si le 17 octobre est le massacre le plus important, on peut considérer qu'il n'a été que la répétition de pratiques courantes devenues systématiques à partir de septembre 1961.

• *Vous évoquez l'action de l'exécutif mais est-il seul responsable de l'occultation ?*

• J.L. E. : On peut citer également la responsabilité de larges secteurs de la population française qui ignoraient ou ne voulaient pas connaître tant l'existence des travailleurs algériens que les violences dont ils étaient victimes. Hormis quelques individualités, il faut relever l'inaction des politiques : un seul parti organisera une manifestation, c'est le PSU. Quant aux syndicats CGT-CFTC-FO, s'ils publièrent un communiqué dénonçant le massacre, ils en restèrent là. Ceci dit, il faut rappeler qu'à l'époque, régnait un grand climat de terreur et que toutes les manifestations étaient interdites. En résumé, je dirais qu'il s'est produit une conjonc-

tion entre une volonté délibérée de l'exécutif pour faire le silence et une indifférence voire une hostilité de l'opinion française le tout aboutissant à une forme d'amnésie. Enfin, il faut bien souligner la confusion qu'induit l'assassinat, par les mêmes policiers parisiens, de huit militants au métro Charonne, un assassinat dont seront victimes des « Français métropolitains » comme on disait à l'époque. L'impact sur l'opinion publique fut de toute évidence plus important. Quand Valéry Giscard d'Estaing parle d'"invasion" à propos des immigrés, cela évoque chez moi la pensée de Primo Levi qui stigmatise les dangers contenus dans une conception, fort répandue, par laquelle l'étranger est d'emblée considéré comme "ennemi". Erigée en système de pensée, cette conception débouche un jour ou l'autre sur les camps et les pratiques totalitaires. Ce jivre a l'ambition de démontrer à quoi peuvent aboutir les conceptions contenues dans le discours actuel de l'ancien président de la République.

*Propos recueillis par  
Abdel Aïssou.*

(1) Il est notamment l'auteur de *Pour l'exemple : l'Affaire Yvelon et de La Ferme Ameziane. Enquête sur un centre de torture pendant la guerre d'Algérie*. Ces deux ouvrages sont publiés chez L'Harmattan.

(2) Ed. du Seuil.



# 17 octobre 1961 *par Mouloud Aounit*

**I**L y a trente-cinq ans, le jeudi 17 octobre 1961, s'écrivait dans Paris l'une des pages les plus sombres de notre Histoire. Vers 20 heures, plusieurs cortèges de manifestants algériens, venant de la couronne parisienne, défilent pacifiquement dans Paris, bravant le couvre-feu discriminatoire que leur a imposé le préfet de police de l'époque, Maurice Papon. A 20 h 15, la police charge, tire sur la foule, embarque des manifestants.

Toute la nuit, la traque se poursuit, terrible, sanglante. Des Algériens seront ligotés, d'autres seront matraqués, humiliés dans les commissariats. Du pont Saint-Michel, des dizaines d'Algériens seront jetés dans les eaux glacées de la Seine. Dans la cour de la préfecture, on dénombrera plusieurs dizaines de victimes. Ce 17 octobre 1961, les Parisiens ont pu assister, dans une certaine indifférence, à ce qu'il faut bien appeler une « ratonnade ». Plus de 200 Algériens seront tués, des centaines blessés, 11 528 « raflés » et parqués pendant plusieurs jours à la porte de Versailles, ou au stade Pierre-de-Coubertin.

Bien que quelques ouvrages aient été écrits, trente-cinq ans après, cette journée demeure absente de notre mémoire nationale. Le traitement de ce sujet dans les manuels d'histoire est éclairant, pour qui veut se convaincre, s'il en est besoin, d'un véritable escamotage de notre conscience collective. Pour les collèges (programme de troisième), aucun ouvrage ne fait mention de ce massacre au sein des courtes pages consacrées à la décolonisation. Pour les lycées (programme de terminale), seuls les éditeurs Belin et Nathan signalent les manifestations des 17 et 18 octobre. Nulle part il n'est fait mention de la répression. Par contre, et heureusement, la manifestation du 8 février 1962 est souvent relatée avec les huit martyrs de Charonne.

Un autre élément concourt à cette amnésie collective : l'inaccessibilité des archives. Le service de

documentation du MRAP, à la recherche des sources officielles, a saisi les deux principales administrations susceptibles de produire des archives sur le 17 octobre. Au service des archives du ministère de l'intérieur, il nous a été répondu : « Aucune archive n'existe sur les événements. » A la préfecture de police de Paris, le chef de service des archives nous a signalé : « Il n'existe qu'un dossier de presse. » Maurice Papon aurait-il emmené certains détails, dans son livre *Les Chevaux du pouvoir* semble confirmer cette hypothèse. Les jeunes historiens pourront toujours se presser aux portes de cette histoire qui reste à écrire.

---

Certes il y a eu  
amnistie, mais  
comment ne pas  
éprouver un fort  
sentiment d'injustice  
devant l'impunité  
dont jouit  
Maurice Papon ?

---

Parce que, trente-cinq ans après, ces événements sont un enjeu de justice, de combat contre le racisme et d'intégration; une mobilisation s'impose. Certes, il y a eu amnistie. Comment ne pas éprouver légitimement un fort sentiment d'injustice devant l'impunité dont jouit Maurice Papon, au regard de la définition des crimes contre l'humanité dans le droit français ? L'ancien préfet de police assume, couvre et déforme. Son commentaire sur le bilan officiel des événements est éloquent : « Certes nous aurons souffert de mille manières durant ces quelques heures. On a frisé la submersion. On a évité le désastre. Force est restée à la loi au prix final de trois morts inu-

tiles, y compris celle d'un civil européen dont le cœur a - semble-t-il - cédé sous l'émotion. »

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Bordeaux a renvoyé M. Papon devant la cour d'assises pour crimes contre l'humanité pour avoir participé à l'arrestation et au transfert vers le camp de Drancy de 1 690 juifs en 1942 et 1944. Il faut saluer cette récente décision.

Mais comment accepter, au nom de la mémoire de toutes les victimes, que ce fonctionnaire, promu ensuite à de hautes responsabilités publiques ne réponde jamais de ses méfaits d'octobre 1961 ?

Le devoir de mémoire n'a de sens que s'il s'inscrit dans une mémoire active et sert de support au combat actuel. Combattre l'oubli d'hier, c'est combattre le racisme d'aujourd'hui. Cette mémoire pétrifiée, mutilée, de la guerre d'Algérie, le non-dit et le rouflement autour de cette période révèlent une permanence des pulsions racistes de notre société. Cette amnésie collective est aussi un vecteur puissant du racisme anti-maghrébin, et plus particulièrement anti-algérien, actuel. Cette amnésie est venimeuse. Elle sert d'ingrédient à une extrême droite partisane et revancharde. Il suffit de voir comment le FN s'est servi de cette période pour récolter des voix dans le Midi. Elle donne aux nostalgiques du colonialisme des prétextes pour justifier ce qui s'est passé en Algérie. Elle blanchit et légitime les exactions des milices d'extrême droite de l'époque.

L'intégration suppose partage et compréhension. Partage de citoyenneté et partage de la mémoire. Compréhension mutuelle. Cela suppose, non l'occultation de la vérité, mais l'effort de tous, et de la société elle-même, vers la lucidité.

---

*Mouloud Aounit est secrétaire général du MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples).*



## **mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples**

siège : 89, rue oberkampf - 75543 paris cedex 11 - tél.: (1) 43.14.83.53 - fax : (1) 43.14.83.50

**17 OCTOBRE 1961 - 17 OCTOBRE 1996**

**NON A L'OUBLI !**

**NON AU RACISME !**

**NON A L'IMPUNITE DE PAPON !**

Il y a 35 ans, le 17 octobre 1961, s'écrivait dans Paris l'une des pages les plus sombres de l'Histoire de France.

Ce jour là, des dizaines de milliers de travailleurs algériens et leurs familles manifestaient pacifiquement contre le couvre-feu discriminatoire dont ils étaient victimes.

Ce 17 octobre et les jours qui suivirent, des centaines d'entre eux furent massacrés, jetés à la Seine, pour avoir osé défendre leur droit à l'égalité, pour avoir voulu exister. Maurice Papon, Préfet de la Seine à l'époque, poursuivi aujourd'hui pour crimes contre l'humanité pour ses exactions à l'encontre des juifs durant la guerre 39-45, fut l'un des artisans de cette féroce répression.

Parce que l'amnésie collective qui entoure cette tragédie est un des révélateurs du racisme anti-algérien, le MRAP s'attache à ce que cet épisode douloureux de l'Histoire de la France et de l'Algérie cesse d'être occulté.

En ce 35ème anniversaire, il est temps que la vérité se fasse jour. C'est pourquoi, nous réaffirmons solennellement notre triple revendication :

- \* que puissent être ouvertes les archives trop longtemps maintenues dans le secret par les responsables politiques de notre pays,
- \* que soient redéfinis des programmes d'histoire qui permettront à la jeunesse de prendre la mesure de ce que furent réellement les guerres coloniales,
- \* que Monsieur PAPON soit également poursuivi pour les crimes qu'il a commis envers le peuple algérien.

**Pour nous souvenir, nous appelons à un**

**RASSEMBLEMENT A LA MEMOIRE DES VICTIMES**

**LE 16 OCTOBRE 1996 à 18h30**

**AU PONT ST MICHEL à PARIS**

Cette commémoration se poursuivra au Cinéma La Clef avec la projection à 20h00 du film "Une journée portée disparue" et d'un débat animé par Jean-Luc Einaudi (Historien) et Didier Daeninckx (Écrivain).

Premiers signataires : ACTIT - AEFTI - AFRICA - Alliance des Femmes - Alternative Libertaire - ANGI (Association de la Nouvelle Génération Immigrée) - Association des Communistes Combattants du Sida (ACCS) - ATMF - AREV - Comité Des Sans Logis (CDSL) - Confédération Syndicale des Familles (CSF) - Confrontations - Convention Alternative Progressiste (CAP) - Convergence Ecologie Solidarité (CES) - Droit Au Logement (DAL) - Droit de Cité - Droits Devant!! - CGT - CIMADE - Ensemble Vivre et Travailler Saint-Denis - FASTI - FEN - FTCT - FSU - GFEN - Initiative Républicaine - JALB - LCR - Ligue des Droits de l'Homme (LDH) - Le Manifeste - MJCF - MRAP - Parti Radical Socialiste - PCF - PS - Réseau Voltaire - SGEN-CFDT - SNES - SOLIDAM - SUD-PTT - Syndicat de la Magistrature (SM) - UNEF-ID - URSOA - Les Verts



**AGENCE FRANCE-PRESSE**

**vos infos par fax**

*Département Multimédia*

*Tél: (33) 01 40.41.49.02*

## **Algériens-commémoration**

### **Répression du 17 octobre 1961: actions du MRAP vendredi à Bordeaux et Paris**

PARIS, 14 oct (AFP) - Le MRAP organise une série d'actions vendredi pour commémorer la répression sanglante de la manifestation pacifiste des Algériens du 17 octobre 1961, en se rendant notamment à Bordeaux, où se déroule le procès de Maurice Papon, Préfet de police de Paris à cette époque.

Le MRAP organise une conférence de presse à Bordeaux (vendredi à 11 h) en présence notamment d'acteurs et témoins de l'événement, de Jean-Luc Einaudi, auteur de "La bataille de Paris - 17 octobre 1961", et de Me Pierre Mairat, avocat du MRAP dans le procès Papon.

Un rassemblement commémoratif aura ensuite lieu à Paris, de 18h30 à 20h, au Pont Saint-Michel. Des bougies seront allumées, des fleurs jetées à la Seine en souvenir des manifestants algériens jetés dans le fleuve.

A partir de 20h30, des témoins directs des événements de cette nuit-là témoigneront au 117, rue de Charonne.

Depuis plusieurs années, le MRAP organise un rassemblement pour commémorer cette répression longtemps étouffée et demande de faire la lumière sur ce dossier brûlant de la guerre d'Algérie.

Une fois de plus, le MRAP demande au Premier ministre, "au nom de la recherche de la vérité, de la justice et de la solidarité" que soient ouvertes les archives de cette époque.

"L'antisémitisme a conduit aux crimes de Vichy, le racisme anti-algérien a permis les massacres du 17 octobre 61", dit le MRAP dans un communiqué, "le racisme est +un+. L'amnésie, l'oubli fertilisent le racisme et favorisent le négationnisme".

Le 17 octobre 1961, à quelques mois des accords d'Évian qui ont marqué la fin de la guerre d'Algérie, une manifestation interdite des Algériens contre le couvre-feu qui leur était imposé, est interrompue brutalement par la police. Le bilan officiel sera de trois morts et 64 blessés. Le bilan réel se situe très probablement autour des 200 morts, noyés dans la Seine ou le canal Saint-Martin, roués de coups dans le métro, les autobus, les cours d'immeubles ou tués par balles.

"L'force est restée à la loi, au prix finalement de trois morts inutiles, y compris celle d'un civil européen dont le cœur a, semble-t-il, cédé sous l'émotion", assurait Maurice Papon, préfet de police de 1958 à 1967, dans "Les chevaux du pouvoir", un livre autobiographique paru en 1988.

14/10/97

14:46

Un mort sans nom à Paris, la nuit du 17 octobre. Les estimations des historiens varient entre 200 et 300 morts.



## Il y a 36 ans, des centaines de morts dans les rues de Paris

# Le procès Papon rouvre les blessures d'octobre 1961

Les chercheurs satisfaits mais sceptiques face à l'ouverture des archives de la police.

On attendait Vichy, on a eu la guerre d'Algérie. A l'occasion du procès Papon, Lionel Jospin avait déjà adressé, le 2 octobre, une circulaire ordonnant l'ouverture des archives sur la période 1940-1945, mais l'évocation du rôle du préfet de police de Paris dans la répression sanglante des manifestations algériennes de 1961 a remis au premier plan la question de l'ouverture des archives en France. Le 17 octobre 1961, plusieurs centaines d'Algériens avaient été assassinés par la police parisienne, certains jetés pieds et poings liés dans la Seine. Catherine Trautmann, ministre de la Culture, a décidé jeudi que les archives sur les événements du 17 octobre devaient être accessibles, expliquant que «ce sont des faits qui interrogent les Français depuis des années, les familles algé-

riennes qui ont été touchées par la disparition de leurs proches et qui ont souhaité connaître les circonstances». La ministre a annoncé dans la foulée qu'une nouvelle loi sur les archives serait proposée «dans le courant 1998».

Les archives de la police parisienne se trouvant à la préfecture, la décision de Catherine Trautmann restait sans effet si elle n'était soutenue par le ministre de l'Intérieur. Devant l'Assemblée nationale, Jean-Pierre Chevènement s'est dit aussitôt prêt à faciliter l'accès à l'information pour «chercher à faire la vérité», allant même plus loin en laissant entendre que les archives de la préfecture de police contiendraient des éléments utiles pour la vérité historique. Ce qui ne semble pas être le point de vue des historiens spécialistes de l'étude de la police française (lire page 3).

L'ouverture des archives du 17 octobre 1961 a été saluée avec une belle unanimité.

Pierre Messmer, à l'époque ministre des Armées, témoignait jeudi au procès Papon.

L'ancien ministre a précisé qu'il assumait «avec le gouvernement tout entier, depuis le général de Gaulle jusqu'au dernier secrétaire d'Etat, la responsabilité de ces événements».

Le PS s'est félicité de l'ouverture des archives qui, «loin d'attiser les rancœurs, s'inscrit pour la mémoire et contre l'oubli et montre bien la volonté du gouvernement de faire toute la clar-

té sur la répression tragique de cette journée».

Si le syndicat majoritaire chez les policiers en tenue de la région parisienne (le SGP-CUP) s'est déclaré partisan «de toute la transparence», d'autres syndicats de police ont émis des réserves. Ainsi l'Alliance (23,38% dans la police en tenue) s'est «insurgée avec force contre ceux qui, au travers de l'histoire de France, se livrent à une véritable entreprise de déstabilisation de l'institution policière», s'inquiétant «des ravages moraux que provoquent ces dénigrement systématiques et ces accusations déplacées». Au-delà de l'effet d'annonce du gouvernement reliant Vichy à octobre 1961, on peut se demander pourquoi cette démarche ne concerne pas l'ensemble des archives sur la guerre d'Algérie. En ce jour anniversaire du 17 octobre 1961, plusieurs manifestations ont eu lieu à Paris (lire page 4) ●

B. V.

A. L. W.

## Le flou légal des délais d'accès

Tous les Français, pas seulement les chercheurs, ont théoriquement accès aux documents d'archives, mais cet accès est soumis à des délais qui obéissent à des critères parfois mal définis.

Actuellement, la loi de 1979 fixe à 30 ans le délai d'accès «de droit commun». Pour ce qui concerne la guerre d'Algérie (les accords d'Evian datent de 1962), les dossiers sont donc a priori ouverts à la consultation depuis 1992. La loi prévoit cependant plusieurs exceptions. Un certain nombre de documents sont protégés pendant 60 ans s'ils sont susceptibles de «porter atteinte à l'intérêt général» (secret de la défense nationale, politique extérieure, sûreté de l'Etat...), ou de «porter atteinte à la vie privée» (1). C'est cette catégorie de documents que les ministres de l'Intérieur et de la culture promettent d'ouvrir.

Il y a aussi les dossiers d'archives qui, au fil du

temps, se sont retrouvés inaccessibles avant soixante ans et plus, sous des prétextes dépassant la protection de la vie privée. Cette tendance au secret a été installée à coups de décrets «opportunistes», illégaux car plus restrictifs que la loi. Ainsi, les archives du Président et des Premiers ministres ne sont pas communicables avant 60 ans.

Enfin, un système de dérogations autorise la communication d'archives au cas par cas, avant le délai légal. Les critères sont flous: le plus fréquemment invoqué, le sérieux du chercheur, est des plus arbitraire. Depuis 1996, un projet de réforme de l'accès aux archives est entre les mains du ministère de la culture. Il prévoit notamment de diminuer les délais d'accès, et obéit surtout à une nécessité d'harmonisation européenne.

1) Dans ce cas, les délais peuvent aller jusqu'à 150 ans.

Jean-Marc Berlière, historien

# «On risque de ne trouver dans les dossiers que des coupures de presse»

Les pièces compromettantes ont sans doute été détruites, juge l'historien.

**H**istorien spécialiste de la police française (1), Jean-Marc Berlière est professeur à l'université de Dijon. Il ne s'attend pas à des révélations capitales à l'ouverture officielle des archives policières.

**La vérité sur les événements d'octobre 1961 se trouve-t-elle cachée dans les archives de la police?**

J'en doute. Les archives policières font toujours fantasmer. On annonce qu'on va les ouvrir et tout le monde croit qu'une vérité inédite va en sortir. Ce qui s'est passé dans la nuit du 17 octobre 1961 ne peut se trouver que dans les archives de la police parisienne et il est inimaginable que, sur un événement pareil, la loi du silence n'ait pas édulcoré les rapports. Même s'il existe, peut-être, un rapport sur les deux morts officiels, je me fais peu d'illusions sur les procès-verbaux rédigés par les policiers. Ils écriront que le manifestant portait une arme, etc. Les policiers ne sont pas des imbéciles, ils n'ont aucune raison d'expliquer ce qui s'est vraiment passé. On ne trouvera pas non plus d'ordre écrit parce qu'il n'y a pas eu d'ordre écrit: il s'agissait d'un extraordinaire défilement collectif de policiers qui avaient vu, depuis le début de la guerre d'Algérie, le FLN assassiner des gardiens de la paix par dizaines et qui se sont trouvés face à une manifestation appelée à visage découvert par le FLN. Ils ont dérapé dès le début. Je vois mal un commissaire de police expliquer dans un rapport qu'il a perdu la direction de ses hommes, que son unité s'est mise à tuer. Les hommes ne sont pas venus ensuite raconter: j'en ai tué un, noyé un autre... S'il y

avait ce genre de choses, il serait invraisemblable qu'ils ne les aient pas détruites, d'autant qu'on craignait des poursuites judiciaires. Chaque service conserve ses propres archives, les policiers ou les administrateurs m'ont toujours dit qu'ils commencent par beaucoup brûler. D'ailleurs, quand j'ouvre des dossiers, je n'y trouve pas grand-chose, ce sont souvent des épaves. Je pense qu'on risque de ne trouver que des coupures de presse dans le carton marqué «Octobre 1961».

**L'ouverture des archives va-t-elle servir à quelque chose?**

Il existe quelques pistes intéressantes. Le directeur des archives a parlé de bandes magnétiques d'enregistrement de la salle de commandement, mais il faut avoir si c'est bien la nuit du 17 octobre. Et il est étonnant qu'on ait enregistré, puis conservé toutes les bandes depuis 1961. Enfin, les enregistrements se trafiquent. Il y aurait aussi un rapport de l'Inspection générale des services (IGS) qui reconnaîtrait 140 morts. Mais existe-t-il? Je ne l'ai jamais vu.

Il est possible aussi que les commandants des gendarmes mobiles et des CRS qui étaient là en réserve, qui n'ont pas participé aux tueries et ont assisté à la folie meurtrière de leurs collègues, aient fait des rapports. Ils se trouveraient alors aux archives nationales (versement du ministère de l'Intérieur) pour les CRS, et aux archives de la gendarmerie pour les gendarmes. On trouvera des choses – forcément des oublis – mais il ne faut pas imaginer une boîte qu'on ouvre et qui va livrer, bien lisible, le secret de cette nuit-là – on se demande



«Ce n'est pas la vocation des archives de police, de conserver des choses compromettantes.»

Jean-Luc Einaudi, chercheur

# «Il y a eu chasse à l'homme»

Les témoignages qu'il a cités au procès Papon font état de 300 morts.

**J**ean-Luc Einaudi, éducateur au ministère de la Justice, est l'auteur du livre *la Bataille de Paris, 17 octobre 1961* (Le Seuil, 1991). Il était cité comme témoin, jeudi à Bordeaux.

**Que sait-on aujourd'hui de la répression de la manifestation du 17 octobre 1961, et comment ces informations ont-elles été recoupées?**

On sait qu'il y a eu des violences criminelles commises contre des manifestants pacifiques. On sait qu'il n'y a pas eu d'affrontements entre des cortèges de manifestants et des forces de l'ordre, mais qu'il y a eu chasse à l'homme. Ces informations sont basées sur des témoignages écrits et oraux, multiples et convergents. Le doute persiste sur le nombre des victimes, dont on ne peut avoir qu'une appréciation approximative. Un certain nombre d'archives existent. J'ai moi-même consulté notamment des archives internes de la fédération de France du FLN, à partir desquelles j'ai pu procéder à des recoupements. J'ai eu ensuite accès à une série de témoignages écrits à l'époque et depuis. Par exemple au sein du service sanitaire des armées, où des séminaristes qui avaient été appelés à faire leur service national ont laissé plusieurs témoignages écrits faisant état, déjà, de 300 morts. J'ai recueilli ces témoignages dans les archives de la Mission de France (prêtres ouvriers, ndr) et de l'Action catholique ouvrière.



«Les ministères sont censés avoir versé leurs documents aux Archives nationales. Mais ont-ils tout donné?»

On possède aussi depuis 1991 le témoignage de Constantin Melnick: en 1961, il était le conseiller de Michel Debré pour les affaires de police et de renseignements et à ce titre, il avait eu connaissance des rapports concernant les Algériens noyés et repêchés dans la Seine et dans les canaux parisiens. Ces rapports évaluaient leur nombre entre 100 et 300, et ils étaient attribués alors par la préfecture de police «à la répression des manifestations». Si trente ans plus tard, Constantin Melnick a fini par faire ces révélations, c'est qu'il a compris que la négation dans laquelle s'enferme Maurice Papon est intenable.

**Jeudi, Maurice Papon a cependant donné une autre version que celle à laquelle il se tenait jusqu'à présent.**

Le 27 octobre 1961, Claude Bourdet avait interpellé Maurice Papon au conseil municipal de Paris, pour lui demander s'il était exact, comme cela se disait dans la presse parisienne, que l'on avait repêché 150 cadavres d'Algériens depuis le 17 octobre dans la Seine, entre Paris et Rouen. Papon ne lui avait pas répondu. A l'époque, les communiqués de la préfecture de police faisait état de 2 morts par balle. A la cour d'assises de Bordeaux, Papon a reconnu qu'il y avait plus de deux morts. C'est nouveau. En revanche, il maintient une autre version officielle de l'époque: qu'il s'agissait de victimes de règlements de comptes entre Algériens.

pourquoi on l'aurait gardée. Ce n'est pas la vocation des archives de police, de conserver des choses compromettantes. Dans la nuit du 17 octobre, des policiers ont eux-mêmes reconnu que leurs collègues jetaient des Algériens à la Seine. Les archives ne pourront qu'apporter la confirmation, de l'intérieur, de ce qu'on sait déjà par les témoignages. Il faut savoir que le vrai et l'affabulation, des ragots et des coupures de presse se côtoient dans les archives de la police. De toute façon, si elles deviennent complètement accessibles, les services ne donneront plus rien. Ou fabriqueront de fausses archives.

**Pourra-t-on établir la responsabilité de Maurice Papon dans la répression sanglante?**

Ce qu'a dit Maurice Papon au procès n'a pas de sens: qu'il s'agirait de règlements de comptes du FLN avec le MNA. Cela a existé, mais pas cette nuit-là. On voit que la répression se passe sur le mode du non-dit: il y a une manifestation interdite, on donne l'ordre aux unités d'empêcher les rassemblements, d'arrêter, d'envoyer les manifestants au palais des Sports. La répression aurait pu être brutale mais pas meurtrière. Le préfet Maurice Grimaud, préfet de 68, disait que le rôle du préfet dans les manifestations est celui d'un chef d'orchestre, il donne la tonalité: la troupe sait si le préfet ne couvrira pas les bavures. Et c'est lui qui choisit l'encadrement: tel commissaire garde son sang-froid, et tel autre ne doit pas être à une certaine place. Si Maurice Papon avait été préfet au lieu de Maurice Grimaud, Mai 68 aurait été beaucoup plus sanglant.

Recueilli par ANNETTE LEVY-WILLARD

(1) Auteur de: *Le Monde des polices en France. XIXe et XXe siècles*. Editions Complexe. *Pouvoirs et Polices au XXe siècle* (avec Denis Péchanski). Editions Complexe.

## EDITORIAL

JACQUES AMALRIC

### Pieuse promesse

**Q**ui oserait affirmer publiquement ne pas vouloir que toute la lumière soit faite sur cette nuit terrible du 17 octobre 1961 (notre nuit de cristal?) pendant laquelle des escouades de policiers, de gendarmes et de CRS, plus ou moins conditionnés par leurs supérieurs, se sont comportés comme des apprentis nazis? Personne, bien sûr, même si – ou parce que – les faits sont prescrits par la loi. On ne peut donc qu'applaudir, dans un premier temps, le beau geste de Catherine Trautmann décidant l'ouverture prochaine des archives concernant cette date honteuse. A y regarder de plus près, cependant, on peut craindre que la ministre de la Culture et de la Communication ait cédé à la tentation de ce qu'il est convenu d'appeler un effet d'annonce. Sa déclaration, en effet, paraît bien moins motivée par l'anniversaire de la tuerie de 1961 que par l'évocation de ce sinistre événement lors du procès de Maurice Papon. Etait-il, dès lors, opportun pour un membre du gouvernement de s'immiscer, fût-ce indirectement, dans les débats en cours et de courir le risque de paraître vouloir en tirer un petit avantage? Ce serait impensable dans plusieurs pays, à commencer par les Etats-Unis. Et la question s'impose aujourd'hui en France, alors qu'on parle tant de l'indépendance de la justice. On peut craindre au demeurant que la vérité sur le 17 octobre 1961 ne vienne jamais de l'Etat et que l'engagement de Catherine Trautmann ne soit que de principe. D'abord parce qu'il est probable que Maurice Papon (qui a régné sur la préfecture de police jusqu'en 1967) et ses collaborateurs ont pris soin de ne pas archiver des preuves accablantes. Ensuite parce que l'Etat rechignera toujours à violer cette règle cardinale, qui protège d'un délai de soixante ans la communication de certains documents, notamment lorsqu'ils pourraient mettre en danger la sécurité physique de certaines personnes. Le dernier mot, en cette affaire comme dans pas mal d'autres, reviendra aux historiens. Certains s'y sont attelés, sans attendre.

Recueilli par BÉATRICE VALLAËYS

# L'ÉVÈNEMENT

Quelques centaines de manifestants hier à Saint-Michel. Des roses dans la Seine

Cette nuit-là, il faisait un froid de gueux. Ce soir, le soleil s'attarde. Place Saint-Michel, des jeunes masqués de blanc traquent à la peinture des silhouettes d'hommes sur la rue. Comme l'empreinte qui délimite les victimes des crimes. La foule ne scande rien. Simplement, elle parle. Un drapeau algérien, quelques pancartes rappelant Drancy et octobre 1961. Le nom de Papon est sur toutes les lèvres. Ici, il est coupable. La décision de la cour d'assises de la Gironde importe peu. «L'Etat ordonne, Papon assassiné», proclame une grande banderole. Des socialistes, des communistes, des syndicalistes enseignants, des militants de la Ligue des droits de l'homme, des activistes antilepnistes, des hommes de la CGT à côté des drapeaux rouges de Lutte ouvrière. «1680 juifs, 300 Algériens», disent encore les pancartes. Peu d'Algériens, ce soir. Ou alors par petits groupes d'hommes âgés qui parlent de cette nuit-là en disant simplement que «c'était très dur». Des femmes jettent quelques œillets blancs dans la Seine, par-dessus le pont. «Papon, Papon.» La foule bruisse. Des roses jetées dans la Seine. Ce n'est pas une manifestation de colère. Simplement, un rendez-vous de la mémoire. Un jeune arabe parle de l'Holocauste des juifs. Les mots se croisent en gravité. Un homme se définit comme démocrate. Une femme comme républicaine. «Papon, Papon.» Un Algérien est venu en costume du dimanche, cravaté «par respect» comme étaient dignement habillés ceux qui sont tombés sous les coups de crosse et les balles de la police française. Pas de cri ce soir. Juste ces centaines de personnes qui ont du mal à se séparer comme si elles attendaient toujours une explication à la violence de cette nuit-là. Juste ces fleurs qui dérivent dans la lumière orangée des premiers réverbères. Juste ce juif qui lance un petit caillou apporté tout exprès pour rappeler que ce fleuve fut une tombe

SORJ CHALANDON

● Mouloud Aounit, secrétaire général du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples, a déclaré hier que «le responsable direct» de la répression sanglante du 17 octobre était Maurice Papon. «Le racisme est indivisible», a-t-il ajouté, notant la «similitude» entre le sort des juifs de Gironde et celui des Algériens de 1961.

## «Libération» fut le premier à ouvrir le dossier En 1981, les premiers témoignages Ces récits de manifestants levaient le voile sur la tragédie.

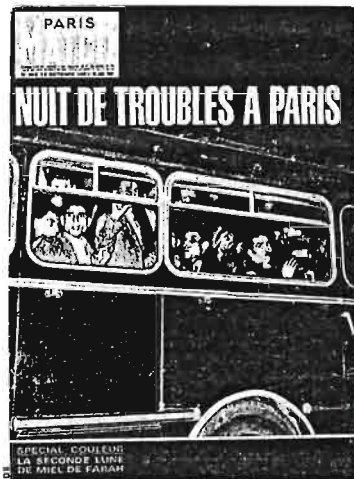


Le lendemain du drame, les quotidiens font état de 2 à 20 morts. Aujourd'hui, les historiens parlent de 200 morts à 300 victimes.

**KADER, 45 ANS EN 1981, OUVRIER ALGÉRIEN résidant au foyer Adep de Saint-Denis. Y habitait le 17 octobre 1961.** «Le 16 au soir, nous avons eu une réunion de notre cellule FLN au foyer. On a reçu l'ordre de manifester le lendemain à 20 heures à la Concorde contre le couvre-feu. La consigne était: "Même pas un canif sur soi." Nous étions contents de pouvoir enfin nous exprimer devant les flics. Tous les jours les mains en l'air, c'était trop d'humiliation. On est partis par petits groupes après le travail. Je suis arrivé par le métro à la Madeleine vers 18h30. Mais le métro n'a pas continué. La police l'a bloqué. Il y avait de la police partout. Ils nous ont tapé dessus pour nous faire entrer dans des cars. J'ai aperçu des milliers de compatriotes. Il pleuvait. J'ai entendu des coups de feu vers la Concorde. Ils nous ont emmenés au palais des Sports, porte de Versailles. Il en arrivait tous les quarts d'heure. On a été plus de 10000. On est resté là une semaine. On dormait sur le ciment. Les CRS nous vendaient la casse-croûte 15 F et le paquet de cigarettes 20 F. Pour aller aux WC, il fallait passer entre deux rangées de policiers, et ils nous frappaient chacun leur tour. Ils disaient: "Fellagha, retourne chez ton Ferhat Abbas." Alors, on préférait pisser dans notre froc. Après, on a été transportés au centre de tri, une ancienne caserne à Vincennes. J'y suis resté trente-trois jours. Des compatriotes m'ont dit que, quand ils nous relâchaient, il fallait traverser le bois à pied, et que d'autres policiers nous reprenaient pour nous jeter dans la Seine. Mais ici d'abord ils nous torturaient avec des tisonniers brûlants pour savoir les noms de nos responsables. La nuit, ils nous réveillaient avec des jets d'eau. Je n'ai pas été relâché. Ils m'ont emmené en Algérie en avion. Ils m'ont mis dans un camp jusqu'à la fin de la guerre. Après, je suis revenu parce que je n'avais plus de famille là-bas. Ils l'avaient tuée. Je n'ai pas de rancune. On était en guerre.»

**MUSTAPHA CERCHARI, 46 ANS EN 1981, ÉTAIT AUSSI MILITANT FLN dans la banlieue nord.** «J'ai pu arriver jusqu'à la Concorde. La consigne était de tous rejoindre l'Opéra. On n'a pas pu à cause des barrages. A la Concorde, les gardes mobiles ont tiré sur nous. J'ai vu des morts. Je ne me suis pas retrouvé dans la Seine ce soir-là. Mais ça m'est arrivé un peu avant. C'est une habitude que les flics avaient prise depuis le début du couvre-

feu. Je sortais d'un café de Stains avec cinq camarades. Des policiers nous ont fait monter dans un panier à salade. Ils nous ont emmenés près du port de Gennevilliers. Ils nous ont attaché les mains dans le dos. Sauf moi, parce qu'ils ont demandé: "Vous savez nager?" J'ai dit non. J'ai reçu



un coup derrière la tête. Je me suis réveillé dans l'eau. J'ai entendu: "Tirez dans le tas!" Et puis: "Non, chef, nos cartouches sont comptées." Puis, le car est parti. Deux camarades avaient coulé. J'ai aidé les deux autres. Nous sommes sortis de l'eau. Nous avons marché en titubant dans la nuit, jusqu'au carrefour Pleyel. Un taxi a refusé de nous prendre. Nous avons rencontré des jeunes Français. On leur a raconté. Ils ont dit: "Salauds de flics", puis ils sont partis. On est arrivés à notre foyer à 4 heures du matin.»

**BRAHIM, 40 ANS EN 1981, HABITAIT UN HOTEL POUR TRAVAILLEURS IMMIGRÉS à Vanves, en octobre 1961.** «Ayant une responsabilité locale au FLN et étant recherché par la police, je n'ai pas manifesté le 17. Je suis allé jusqu'à l'entrée de Paris, mais il y avait des milliers de frères qui refluaient et disaient: "La police tire partout." Je suis retourné à l'hôtel, mais il était cerné par les CRS. Alors, j'ai dormi

dans un square. Le lendemain, j'ai contacté un responsable zonal. Il m'a remis 800000 anciens francs et fourni une voiture et un chauffeur. Nous devions aller à proximité du palais des Sports, à la porte de Versailles, repérer les frères qui en étaient libérés et se trouvaient dans le besoin: blessés ou dépouillés de leur argent par la police. C'est ainsi que l'organisation les prenait en charge. Nous avons fait ça pendant toute la semaine. Puis, j'ai fait la tournée des morgues de la région parisienne pour identifier certains frères qu'on avait retirés de la Seine.»

**FARID AICHOUNE, 30 ANS EN 1981, ÉTAIT ALORS ENFANT.** Au lendemain du 17 octobre 1961, il défilait avec sa mère et les femmes algériennes de Paris pour demander la libération des manifestants arrêtés. «Nous habitons impasse Joinville, dans le XIX<sup>e</sup> arrondissement. Je me souviens que, le 17 au soir, toute l'impasse s'est vidée, ainsi que les rues avoisinantes, qui étaient à forte concentration algérienne. Nous avons attendu les hommes. Ils sont rentrés très tard, et il en manquait. Ils disaient qu'il y avait des morts. Le lendemain, je suis parti avec ma

mère et ma petite sœur à Châtelet. «La place était noire de femmes et d'enfants algériens, mais aussi de policiers. Ils nous ont conduits à pied à la préfecture de police dans l'île de la Cité. Des femmes disaient que, la nuit précédente, on y avait fusillé une cinquantaine de militants. Nous scandions: "Où sont nos morts?" Puis, on nous a emmenés dans de très grands cars de police jusqu'à Sainte-Anne. Là, nous étions des milliers. On nous a mis dans d'immenses salles avec des lits sans matelas. On nous a donné de l'eau, du pain, et des figues sèches. Les femmes ont fait des youyoups et on a crié: "Algérie algérienne!" Alors, les policiers sont revenus et nous ont menacés de faire venir les harkis. Tout le monde s'est mis à hurler. Pour nous, ça voulait dire: les harkis vont violer nos mères. Puis, on s'est endormis. Au petit matin, on nous a répartis dans des bus RATP réquisitionnés. On nous a déposés presque en face de chez nous. A l'école ensuite, on m'a parlé de Charonne, et j'ai complètement oublié cette journée. Ce n'est que quinze ans après que je me suis rendu compte à quel point la gauche m'avait baisé

Recueilli par JEAN-LOUIS HURST  
Publié le 17 octobre 1981 dans Libération

Des cravates de policiers autour du cou  
RTL a diffusé le récit d'un gardien de la paix.

Un policier témoin des violences du 17 octobre 1961 s'est exprimé vendredi à 18 heures sur RTL. Aujourd'hui à la retraite, il était âgé de l'époque de 32 ans. La journée et le soir du 17 octobre, il était de permanence et de surveillance dans une voiture devant le centre d'hébergement de Vincennes, qui s'appelait aussi centre d'identification. C'est là qu'on amenait les Nord-Africains interpellés par la police. Il démarre son témoignage en parlant de la violence de ses collègues à la hauteur du pont de Neuilly où, selon lui, il y a eu au moins dix à vingt victimes. «[...] Les collègues qui intervenaient là-bas jetaient quelques Nord-Africains dans la Seine. Ceux-ci bien sûr disaient: "Mais chef, je ne sais pas nager" et les autres de répondre: "Ça fait rien, saute quand même." Alors bien évidemment, d'autres se sont écrasés, non pas dans l'eau mais à côté, sur le quai. Entre 10 et 20, c'était quelque chose comme ça. Et ensuite, les forces de police les ramassaient et les ramenaient au centre d'identification de Vincennes, où ils étaient accueillis par des escadrons de gendarmes mobiles qui s'en donnaient à cœur joie, à coups de crosse, de mousqueton, etc. Ils déchargeaient les Nord-Africains des gros camions de P45 et ils les faisaient entrer ensuite par une petite porte entrouverte où là, tout le monde cognait, et feu à volonté. Mais qui avait donné ces ordres? Ces ordres, je ne pourrais pas vous en donner la provenance. Mais enfin, c'est surtout qu'ils laissaient faire. Vous aviez l'impression que vos collègues agissaient en toute impunité, qu'ils savaient qu'ils ne seraient pas inquiétés? Tout à fait. Ils agissaient en toute impunité. Est-ce que certains policiers ont cherché à s'interposer, à intervenir pour calmer les esprits? Je sais que le commissaire de police du XII<sup>e</sup> chargé de la responsabilité de ce centre, a parfois essayé de s'interposer mais il n'était pas toujours là, quand il avait le dos tourné ça recommençait. Ça se passait dans les terrains vagues, dans les bords de Seine, un peu partout. On a même retrouvé des Nord-Africains avec des cravates de gardien de la paix autour du cou, ou étranglés avec du fil électrique.»

L'ÉVÈNEMENT

# «Libération» s'est procuré des 17 octobre 1961:

Les documents que nous publions prouvent la réalité des violences subies par les Algériens. La polémique a resurgi à l'occasion du procès de Bordeaux, où l'accusé s'est encore

## Une nuit de violences sans frein

**T**irez les premiers, vous serez couverts.» Maurice Papon, alors préfet de police de Paris, avait prévenu ses troupes quelques jours plus tôt. Lorsque, le 17 octobre 1961 vers 18 heures, trente mille Algériens affluent vers le centre de Paris, la répression est inévitable. Alors que le gouvernement de Michel Debré négocie avec les indépendantistes algériens, le FLN appelle à une manifestation pour protester contre le couvre-feu imposé aux «Français musulmans d'Algérie» depuis le 5 octobre. Aux cris de «FLN au pouvoir», «Algérie algérienne», le défilé s'organise sous une pluie fine dans les quartiers de l'Opéra, de l'Etoile et de l'Odéon. Vers 21 h30, le dispositif de répression déployé par le préfet de police, Maurice Papon, est en place. Une véritable chasse à l'homme commence. Mains en l'air, les Algériens sont chargés, matraqués, entassés dans les cars, et pour certains jetés à la Seine, notamment du pont de Neuilly. «Les collègues qui intervenaient là-bas jetaient quelques Nord-Africains dans la Seine. D'autres se sont écrasés, non pas dans l'eau mais à côté, sur le quai. Entre 10 et 20», selon le témoignage sur RTL, d'un policier, trente-six ans plus tard (*Libération* des 18 et 19 octobre 1997). Certaines unités se déchainent. La haine contre les Algériens est attisée par les assassinats de policiers qui se sont succédé au mois d'octobre. Le bruit court sur les ondes de la police qu'un collègue «a été tué». La violence redouble. Jusque dans la cour de la préfecture de police. Plus de 11 000 Algériens seront embarqués dans des autobus de la RATP et parqués au Palais des Sports et au Stade Pierre-de-Coubertin où les violences et les humiliations se poursuivront pendant plusieurs jours ●

R.M.

**L**e rôle du préfet de police de Paris, Maurice Papon, en 1961, dans la répression sanglante des manifestations pour l'indépendance de l'Algérie, a une nouvelle fois été examiné hier par la cour d'assises de la Gironde (lire le compte-rendu d'audience en page 4). La semaine dernière déjà, la cour d'assises avait évoqué la tuerie du 17 octobre 1961, où au moins 200 Algériens furent tués dans la capitale, nombre d'entre eux ayant été jetés pieds et poings liés dans la Seine. A l'époque, les communiqués de la préfecture de police faisaient état de deux morts par balles. Interrogé jeudi dernier lors de son procès à Bordeaux, Maurice Papon a admis, pour la première fois, que le nombre de morts du 17 octobre 1961 était plus important. Il maintenait en revanche l'autre version officielle de l'époque: qu'il s'agissait d'un règlement de comptes entre Algériens, niant du coup la responsabilité des forces de l'ordre - et de leur hiérarchie - dans les événements de cette terrible nuit.

«On a fait de ce 17 octobre, un tableau polémique», déclarait Maurice Papon. Il n'y a pas eu de débordements. La répression s'est réduite à faire monter les Nord-Africains dans les autobus. Ils ne se sont pas faits prier», concluait-il. Une version contestée par les recherches historiques effectuées depuis, auprès des témoins et à l'aide des documents disponibles.

**Archives protégées.** Jeudi dernier, l'audience s'était achevée par une déclaration officielle du ministre de la Culture et de la Communication. Catherine Trautmann promettait l'ouverture des archives inaccessibles (couvertes pendant un délai de soixante ans par la loi de 1979). Le ministre expliquait que «ce sont des faits qui interrogent les Français depuis des années, les familles algériennes qui ont été touchées par les disparitions de leurs proches et qui ont souhaité en connaître les circonstances». Pour ceux qui réclament l'ouverture des archives et enquê-

NUMERO	SUITES		INDICATIF PARTICULAIRE	NOM DES PLAIGNANTS	NOM DES POURSUIVIS	NOTES
	1	Autre				
51401	CD	Bo	10/10/61	MORT Cherahab		
	CL					
	Tr.					
	Enq.					
51402	CD	Bo	10/10/61	MORT Achemane		
	CL					
	Tr.					
	Enq.					
51403	CD	Bo	10/10/61	MORT Deroues		
	CL					
	Tr.					
	Enq.					
51404	CD	Bo	10/10/61	MORT Meklaouke		
	CL					
	Tr.					
	Enq.					
51405	CD	Bo	10/10/61	MORT Meziane		
	CL					
	Tr.					
	Enq.					
51406	CD			MORT X FMA		
	CL					
	Tr.					
	Enq.					
51407	CD			MORT X FMA		
	CL					
	Tr.					
	Enq.					
51408	CD	Bo	10/10/61	MORT Belkacem		
	CL					
	Tr.					
	Enq.					
1409	CD	Bo	10/10/61	MORT X FMA		
	CL					
	Tr.					
	Enq.					
51410	CD	Bo	10/10/61	MORT X FMA		
	CL					
	Tr.					
	Enq.					

tent depuis des années, c'était l'occasion rêvée. David Assouline, professeur d'histoire (1), est de ceux-là. Membre de l'as-

sociation Au nom de la mémoire, créée en 1990 et qui milite pour que la lumière soit faite sur cette période, il a pris au mot la ministre.

**Laissez-passer de Trautmann.** Lundi, David Assouline s'est naturellement rendu aux Archives de Paris, où il a été reçu par le conservateur en chef, Philippe Grand. Lequel a, tout aussi naturellement, accédé à sa demande. «Je n'avais pas l'autorisation de ma hiérarchie directe, explique Phi-

lippe Grand, mais j'avais celle de mon ministre de tutelle, Mme Trautmann».

Ensemble, ils ont évalué ce qui pouvait se trouver dans les cartons, s'attaquant d'abord aux registres du Parquet, pour tenter de corroborer la liste des tués et des disparus, établie par Jean-Luc Einaudi, auteur de l'ouvrage, *la Bataille de Paris, 17 octobre 1961* (Le Seuil, 1991) et, par ailleurs, témoin de la partie civile au procès de Bordeaux.

**«Repêché».** «Les pages des mois d'octobre et novembre sont remplies de noms de FMA (Français musulmans d'Algérie), frappés du tampon

«Mort», par coups et blessures volontaires, explique David Assouline. Pour certains, figurent même la mention manuscrite «repêché ou repêchage». Après une première consultation non exhaustive, on en dénombre déjà 70.»

A l'époque, la justice s'était saisie de l'affaire et le Parquet avait ouvert des informations. Or la lecture des documents montre aussi que pour chaque nom figure, plus loin, la mention NL (Non-lieu). Comme si, au lieu de faire aboutir les dossiers, on avait surtout cherché à empêcher la création d'une commission d'enquête parlementaire, réclamée alors par Gaston Defferre.

**Une liste plus proche de la réalité.** Les documents que nous publions prouvent en

tout cas que les archives officielles contiennent bel et bien des éléments qui permettraient d'authentifier ce qui, jusqu'à présent, reste du domaine de l'approximation.

«En poursuivant ce travail méticuleux aux Archives de Paris, au palais de justice, à l'Institut médico-légal, aux pompes funèbres, ajoute David Assouline, on pourra établir une liste très proche de la réalité, qui mettra un terme aux dénégations absurdes de Maurice Papon.»

A condition bien sûr que la promesse de l'ouverture des archives ne reste pas un vœu pieux ●

BÉATRICE VALLAËYS

1) Coauteur de trois ouvrages *Un siècle d'immigrations en France*, éditions Syros (1996-1997).

pages d'un registre du parquet

# des archives parlent

manifestants pro-FLN, alors que Maurice Papon était préfet de police de Paris. expliqué hier sur cet épisode sanglant de la guerre d'Algérie jusque-là occulté.

CORRESPONDANCES ET ENQUÊTES	DATE ARR.	MAÎSTRAT INSTRUCTEUR	ORDONNANCES DE CITATIONS	JUJEMENTS INTERVENUS	DATE D'ENVOI PARQUET GÉNÉRAL
51401	31.10	Bannefus Goussier	NL 12-7-63 P A M. A. L. T.		
51402	31.10	Bannefus Goussier	NL 12-7-63 P		
51403	31.10	Bannefus Goussier	NL 12-7-63 F		
51404	31.10	Bannefus Goussier	NL 28-11-62 F		
51405	31.10	Bannefus Goussier	NL 21-10-62 F		
51406	31.10	Bannefus Goussier	NL 17-12-62 F		
51407	31.10	Bannefus Goussier	NL 26-10-62 F		
51408	31.10	Bannefus Goussier	NL 6-11-7-63 F		
51409	31.10	Bannefus Goussier	NL 26-10-62 F		
51410	31.10	Bannefus Goussier	NL 26-10-62 F		

## EDITORIAL

JACQUES AMALRIC

### Les mythes de M. Séguin

Président du RPR mais à court de programme, tiraillé entre le balladurisme et ses propres convictions européennes, confronté à la progression du Front national, Philippe Séguin a choisi de dénoncer un complot imaginaire pour masquer le vide qui l'entoure et la cacophonie qui le paralyse: celui de la collusion des socialistes, des historiens et accessoirement de la presse, pour, à l'occasion du procès de Maurice Papon, assassiner le gaullisme (lire aussi page 11). Il en veut pour preuve le débat pourtant inévitable qui est né, en marge de la cour d'assises de la Gironde, non seulement sur les responsabilités françaises dans le régime de Vichy mais aussi sur le rôle de l'accusé dans la sanglante répression de la manifestation pro-FLN du 17 octobre 1961. Lionel Jospin a eu raison de répondre d'une manière digne, forte et juste à des accusations qui se situent quelque part entre la paranoïa et la mauvaise foi. Suivre Philippe Séguin dans son raisonnement reviendrait en effet à réduire l'histoire aux mythes que certains de ses acteurs ont patiemment construits. Il faudrait ainsi accepter pour vérité éternelle que «la République n'a jamais cessé d'exister et que Vichy était nul et non avenue» et que de Gaulle n'a eu de cesse de mettre fin à la guerre d'Algérie. C'est beaucoup nous demander. La vérité,

malheureusement, n'est pas si simple et il y a quelque chose d'insupportable à être ainsi sommé d'oublier les turpitudes du passé avant même d'avoir pu accéder à la vérité. Certes, il n'appartient pas aux tribunaux de dire l'histoire mais rien n'autorise Philippe Séguin - au demeurant auteur d'une biographie contestable de Napoléon III - à interdire l'histoire, fût-elle contemporaine, à ses contemporains. Mais que Philippe Séguin se rassure: les documents que nous publions sur la tuerie du 17 octobre 1961 ne nous ont été communiqués ni par Matignon, ni par le ministère de la Justice ni par le Parti socialiste. Ils constituent, en revanche, l'objection la plus valable que l'on puisse opposer aux exigences de Philippe Séguin. Ils sont la preuve du refus obstiné de l'Etat - aussi bien sous la V<sup>e</sup> que sous la IV<sup>e</sup> République - de la moindre transparence, non seulement sur Vichy mais aussi sur les heures les plus noires de la colonisation. Des heures dont la responsabilité incombe tout autant à des socialistes (et des radicaux) qu'à des gaullistes. Là réside sans doute, d'ailleurs, l'origine du tabou concernant aussi bien les massacres de Sétif (1945) que la répression à Madagascar (1947) ou la guerre d'Algérie.

### «Abdelkader, n°51403, tué le 17, inhumé le 31 octobre»

Les documents présentés ci-dessus et en page une sont extraits de l'un des registres du Parquet conservés aux Archives de Paris, à la cote 125 OW 407. Les pages que nous publions sont datées du 31 octobre et du 2 novembre 1961. On y lit, à gauche, dans la colonne «noms des plaignants» (sic) les noms des morts FMA (Français musulmans d'Algérie) et parfois leur numéro de dossier à l'Institut médico-légal (IML). Parfois aussi figure la mention «repêché» ou «repêchage». A la colonne des «motifs», la mention «Hom. Vol.», pour homicide volontaire.

A la colonne date, la date d'enregistrement de l'ouverture de l'information judiciaire. A la colonne ordonnances, vient la date des non-lieux (NL) prononcés systématiquement. Dans la liste que nous publions, nous avons identifié les noms de certaines des victimes déjà répertoriées par l'écrivain Jean-Luc Einaudi, sur la foi de témoignages et de documents qu'il avait recueillis «dans les rapports internes de 1961 du FLN, les registres du cimetière parisien de Thiais, la presse». Ainsi, Deroues Abdelkader (n°51403 du document ci-

dessus) est évoqué en page 314 du livre d'Einaudi *La bataille de Paris, 17 octobre 1961* (Le Seuil, 1991), avec la mention: «Tué le 17 octobre 1961; inhumé le 31 octobre 1961». Gargouri Abdelkader (n°51432), à la page 315, tué par balles, date indéterminée, inhumé le 10 novembre 1961. Telemsani Guendouz (n°51431), page 316, tué le 17 octobre, inhumé le 4 novembre 1961. Sur Guy Chevalier (n°51401), Einaudi écrit, pages 154 et 155: «Les CRS descendent et, sans avertissement, coupent le cortège puis frappent à coups de gourdin et de crosse devant le Rex et l'immeuble de

l'Humanité. Des hommes à terre sont frappés. Guy Chevalier s'effondre sur le trottoir, le crâne éclaté par un coup de crosse. Depuis l'âge de 14 ans, il navigue sur des péniches (...) Le 16 octobre, la péniche l'Algérie, dont il est le second, est arrivée à Ivry. Ce soir, trois copains lui ont proposé d'aller sur les grands boulevards. Au Rex, on joue les Canons de Navaronne. Deux des amis sont entrés pour prendre les billets pendant que les deux autres sont restés sur le trottoir. C'est alors que les manifestants sont arrivés. Des employés ont tiré les grilles. Guy Chevalier et son copain sont restés sur le trottoir...»



Dans la nuit du 17 octobre 1961, boulevard Bonne-Nouvelle à Paris.



MAURICE PAPON DEVANT SES JUGES

# Le préfet au rapport

Hier, l'ancien patron de la police à Paris a rejeté sur le FLN la responsabilité des morts d'octobre 1961.

Bordeaux

de notre correspondante

Comme dans un kaléidoscope, l'Histoire tourne dans le prétoire de Bordeaux. M<sup>r</sup> Varaut, pour la défense, apporte un pistolet mitrailleur UZI, offert en 1964 à Maurice Papon par l'ambassadeur d'Israël Walter Eytan. Pour services rendus lors de l'indépendance en 1948. L'ambassadeur ne se souvient pas de la réception. Maurice Papon, lui, a gardé la mitrailleuse gravée qui a trouvé place, étrange pièce à conviction, sous le pupitre du président.

À la barre, des préfets en retraite, encore. Un petit volubile, prisonnier de 1940 à 1945. Puis un long échassier, gaulliste de Londres, venu témoigner son estime pour Maurice Papon. Le général passe, le maquis, la Libération.

**Chiffre officiel.** En fin d'après-midi, ressurgit la manifestation du 17 octobre 1961. Jean-Luc Einaudi, l'éducateur-écrivain déjà entendu jeudi est de nouveau convoqué. Il porte la contradiction à Roger Chaix, directeur des affaires algériennes à la préfecture de police de Paris entre 1958 et 1962, quand le FLN et l'OAS multipliaient les attentats dans Paris. «Maurice Papon, assure Roger Chaix, s'est toujours montré d'une parfaite indépendance à l'égard de l'un et de l'autre». «Que pensez-vous des 200, 300 morts du 17 octobre, dont on parle aujourd'hui?», enchaîne un avocat. Le fonctionnaire hésite: «Je m'en tiens au chiffre de 77 morts en octobre, le nombre de corps d'hommes d'origine algérienne qui ont été conduits à l'Institut médico-légal de Paris».

Jean-Luc Einaudi répète: «Les forces de police qui ouvrent froidement le feu sur les manifestants devant le cinéma Rex», «50 Algériens ont été tués dans la cour de la préfecture de poli-

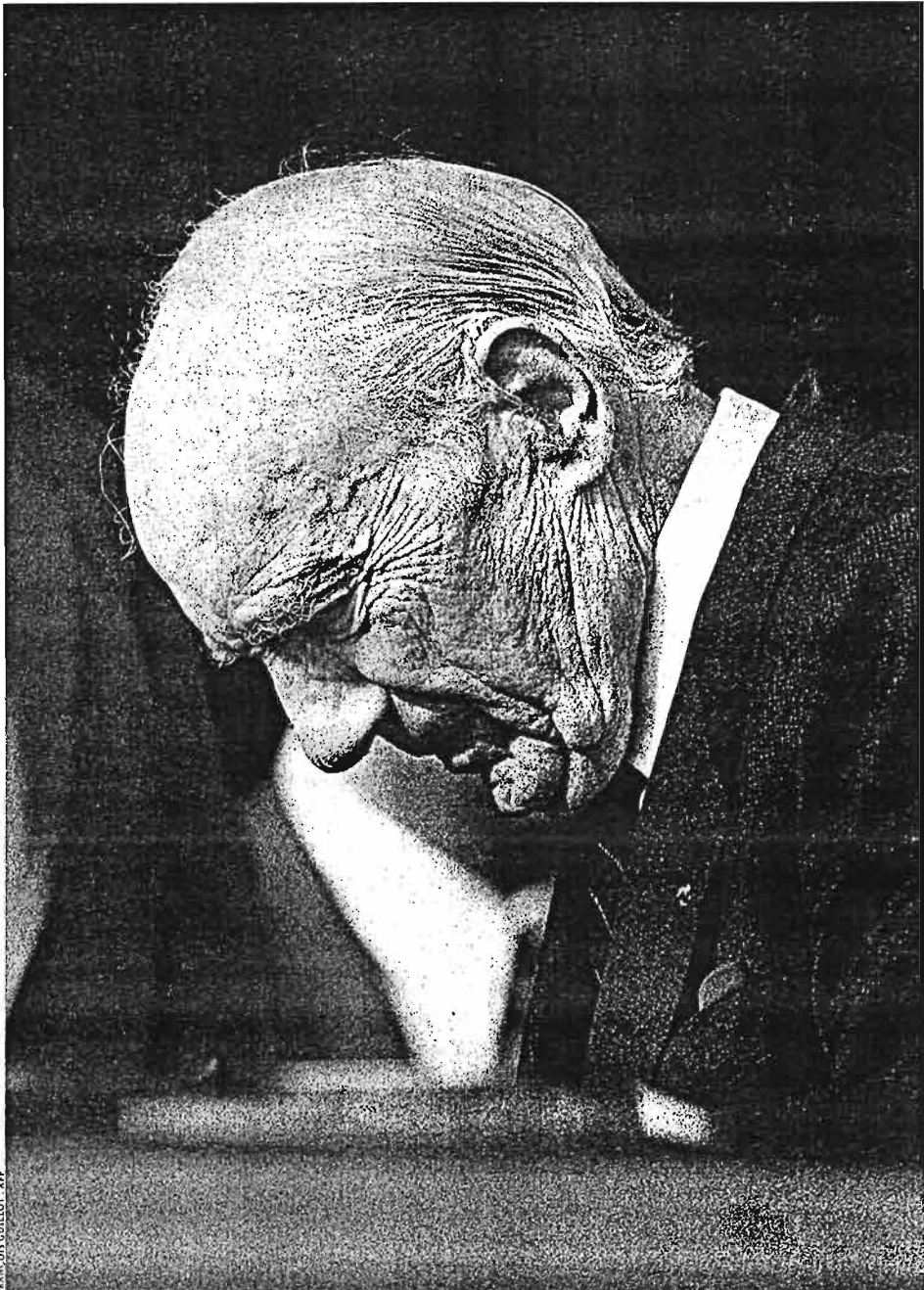
ce», «150 corps ont été repêchés dans la Seine». Roger Chaix répond: «Il s'est passé, c'est vrai, des gestes de brutalité de la part des gendarmes et des gardiens de la paix.»

Maurice Papon s'agit, dans le box. Il a promis «des observations primordiales à l'issue des débats». A dix-huit heures, il se lève, lunettes sur le nez, une feuille à la main, gaullien dans ses intonations. «S'il ne s'agissait que de moi-même, c'est peu de chose. Mais il s'agit aussi de la France, de la République, du gouvernement qui sont compromis dans cette campagne qui a été amorcée depuis longtemps déjà et qui semble trouver son épanouissement dans cette enceinte.»

**Garde prétorienne.** La mémoire intacte restitue les convictions du préfet de police de 1961. Le FLN, dit-il, «suivait un triple enjeu politique et stratégique à Paris». L'élimination du MNA, Mouvement national algérien, par le concurrent FLN aurait fait 4000 morts en 4 ans. «Le FLN voulait affaiblir la police, et c'était un Etat dans l'Etat, qui collectait l'impôt, exerçant une menace sur les travailleurs nord-africains, jusqu'à l'égorger», poursuit véhément, Maurice Papon.

Le FLN, «se substituait à la justice, voulait que les travailleurs désertent les tribunaux français. Était-il tolérable que s'installe cet Etat dans l'Etat?». Les 20000 policiers parisiens, «des hommes, des civils soudés à la vie, non une garde prétorienne», selon l'ancien préfet, étaient «pacifiques», incapables de résister «aux guérilleros».

**Deux erreurs.** Pour les seconder, il avait appelé des harkis d'Algérie, enrôlés dans les FPA (Forces de police auxiliaires) pour lutter contre les OS, organisations secrètes armées du FLN. «La mise en place de ces FPA, assure-t-il ensuite, a déclenché toutes les accusations monstrueuses que je ne peux pas tolé-



Maurice Papon avant l'audience d'hier. Il y a eu des «engagements», a-t-il expliqué devant les assises, reprenant le jargon de la préfecture.

rer. Pour le gouvernement de la République en fonction à l'époque.»

Quand survient la manifestation du 17 octobre, «mise en branle par le FLN», dit Maurice Papon, «la préfecture commet deux erreurs: nous l'avons su seulement la veille et nous en avons sous-estimé l'importance». «Dans les bidonvilles de Nanterre, les OS passaient l'arme à la main pour dire: "ou vous y allez, ou on tire"». Il assure aussi que le «premier coup de feu, Pont de Neuilly, a été tiré par le FLN».

Vingt mille manifestants dans les rues, onze mille arrestations, de source policière. Il y a eu des «engagements», explique l'accusé, reprenant le jargon de la préfecture de po-

lice parler des affrontements. «J'étais très attentif aux hommes que je savais légitimement énervés», affirme Maurice Papon. Il reconnaît des brutalités, mais parler d'assassinat est «une calomnie inacceptable».

Michel Debré et Roger Frey, les deux ministres qui ont assumé à l'époque sont morts tous les deux. «Reste à l'ancien préfet de police qui a la malchance de vivre encore à 87 ans, de répondre de la République et de la France», dit l'accusé, debout depuis trois quarts d'heure, la main tendue comme au Parlement. Et d'ajouter: «La France, tant que j'aurai un souffle, je n'y laisserai pas toucher» ●

PASCALE NIVELLE

## Débat d'historiens

L'historien de la guerre d'Algérie Guy Pervillé, s'il estime «extrêmement peu crédible» le bilan officiel de deux morts et la thèse d'un règlement de comptes au sein du FLN défendue devant la cour d'assises par Maurice Papon et le ministre des Armées de l'époque Pierre Messmer, affirme néanmoins qu'il «faut se garder de tomber d'un excès dans l'autre et croire un certain nombre d'idées pas suffisamment démontrées». A l'inverse de Jean-Luc Einaudi, il estime «douteux» le chiffre avancé d'au moins 200 victimes. «Ces chiffres publiés par M. Einaudi, ne correspondent pas seulement à la journée du 17 octobre mais à une période de septembre à décembre 1961», affirme Guy Pervillé, qui n'a pas été cité comme témoin au procès de Bordeaux. «L'accumulation de témoignages dans son livre est très impressionnante mais ils ne sont pas tous très concordants», affirme encore l'historien bordelais, qualifiant «de travail de commémoration et de dénonciation, plus militant qu'historique», les travaux d'Einaudi. Guy Pervillé estime aussi que la répression de la manifestation d'octobre s'expliquait par «l'interruption des négociations entre la France et le FLN» et la crainte d'une poussée de l'OAS dans la police ● (AFP)



**mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples**  
43, Bld Magenta - 75010 PARIS - Tél : 01.53.38.99.99 - Fax : 01.40.40.90.98 - e.mail : mrap@ras.eu.org

Paris, le 21 octobre 1997

**A l'attention du Ministre de la Culture**  
Madame Catherine Trautmann  
3, rue de Valois  
Paris 1er

Madame le Ministre,

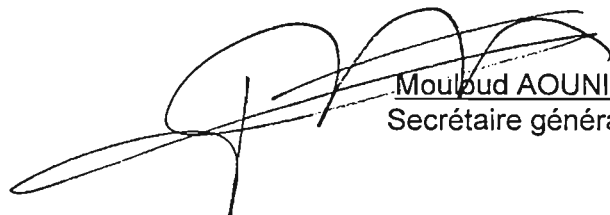
Nous souhaitons par la présente saluer votre courageuse intervention en faveur de l'ouverture des archives liées aux événements d'octobre 1961 à Paris et sa banlieue. Par cette annonce, vous redonnez l'espoir d'une reconnaissance de la mémoire algérienne, de part et d'autre de la Méditerranée.

La nomination par le Ministre de l'Intérieur, M. Jean-Pierre Chevènement, d'une personnalité indépendante, M. Dieudonné Mandelkern, en vue d'une mission d'investigation auprès des archives de la Préfecture de police de Paris, nous rassure sur l'impartialité des autorités dans cette ouverture. Nous lisons son rapport avec attention.

Il nous faut toutefois signaler que cette demande de transparence, réitérée depuis plusieurs années, s'attache à l'ouverture de toutes les archives, non seulement sur cette journée portée disparue, mais encore sur tout ce qui eut trait à ces événements, en amont comme en aval.

Confiant dans ces signaux forts de transparence aujourd'hui annoncés,

Je vous prie de croire, Madame le Ministre, l'assurance de mes sentiments respectueux et républicains.

  
Mouloud AOUNIT  
Secrétaire général



## Appel pour la constitution d'un Comité pour la vérité sur le 17 octobre 1961

Depuis plusieurs années, le MRAP et Au nom de la Mémoire demandent que toute la vérité soit faite sur les événements d'Octobre 1961, où la répression policière fit plus de deux cents victimes parmi les Algériens de Paris.

Cette année, la mise en accusation de Maurice Papon pour crimes contre l'humanité, la médiatisation du procès, ont permis qu'une grande partie de l'opinion publique soit informée du rôle du Préfet de police de Paris dans ces événements.

Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'Intérieur, réagissait en confiant à "une personnalité indépendante", le conseiller d'Etat Dieudonné Mandelkern, "une mission d'analyse et de synthèse du contenu des archives de la Préfecture de police de Paris". Catherine Trautmann, ministre de la Culture, et à ce titre en charge des Archives nationales, annonçait l'ouverture des archives sur cette affaire, et la préparation d'une loi sur les archives courant 1998.

Si nous applaudissons ces initiatives en faveur de la mémoire, il nous faut poursuivre cette action. Le risque est encore grand que ce qui aujourd'hui s'est entrouvert se referme bientôt.

Dans l'optique d'une transparence réelle des archives et des institutions de l'Etat, le **MRAP** et **Au nom de la mémoire** proposent de constituer un Comité pour la Vérité sur le 17 octobre 1961. Ses buts seraient :

- > **Intervenir** contre toute interdiction, limite ou falsification apportées aux archives et à leur consultation, de la part des institutions détentrices ;
- > **Favoriser** la constitution d'un inventaire exhaustif des archives afférentes ;
- > **Aider** aux échanges de points de vue, historiques et interdisciplinaires, par la constitution d'une plateforme de débats ;
- > **Coordonner** les résultats des différentes recherches sur la question, émanant des chercheurs et des historiens ;
- > **Encourager** et faciliter l'édition de ces résultats, leur diffusion vers le public le plus large, et en particulier vers les jeunes.

Pour que ce comité voit le jour, pour que son indépendance soit évidente, tant pour ceux qui l'animent que pour tout ceux, personnes et institutions, qui seront en contact avec lui, il est nécessaire qu'il soit soutenu par le plus large éventail d'associations, de personnalités et d'historiens.

C'est dans ce sens que nous vous faisons appel présentement. En tant qu'historien, ou parce que vous avez jusqu'alors soutenu l'action engagée pour la vérité, votre signature de soutien est importante.

Merci de nous retourner cet appel signé pour publication  
MRAP - 43, bld Magenta - 75010 PARIS  
Fax 01.40.40.90.98 - E.mail : mrap@ras.eu.org



AGENCE FRANCE-PRESSE

vos infos par fax

Département Multimédia

Tél. (33) 01 40 41 49 02

### Algeric-MRAP

#### Appel pour la constitution d'un Comité pour la vérité sur le 17 octobre 1961

PARIS, 12 janv (AFP) - Le MRAP et l'association Au nom de la mémoire lancent un appel pour la constitution d'un Comité pour la vérité sur le 17 octobre 1961, où la répression policière d'une manifestation d'Algériens à Paris avait fait de nombreuses victimes.

Le procès de Maurice Papon, accusé de crimes contre l'humanité, a donné l'occasion cette année de rappeler le rôle de l'ancien préfet de Police de Paris en 1961.

La ministre de la Culture, Catherine Trautmann, a annoncé l'ouverture des archives sur cette affaire et la préparation d'une loi sur les archives courant 1998, mais le MRAP craint que "ce qui aujourd'hui s'est entrouvert se referme bientôt".

Une centaine de personnalités ont déjà répondu à l'appel: des cinéastes (Costa-Gavras notamment), des historiens (Madeleine Rebérioux, Benjamin Stora, Jean-Luc Einaudi, Pierre Vidal-Naquet) des artistes, écrivains (Didier Daeninckx, Annie Ernaux, Gilles Perrault), universitaires et sociologues.

Le but du Comité est d'intervenir contre toute interdiction ou limite d'accès aux archives, de coordonner les résultats des différentes recherches et de faciliter leur édition.

12/01/98 19:06



AGENCE FRANCE-PRESSE

vos infos par fax

Département Multimédia

Tél. (33) 01 40 41 49 02

### France-Algérie

#### Comité sur la répression d'une manifestation d'Algériens en 1961

PARIS, 12 janv (AFP) - Le Mouvement français contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) a lancé lundi un appel pour la constitution d'un "Comité pour la vérité sur le 17 octobre 1961", où la répression par la police d'une manifestation d'Algériens à Paris avait fait de nombreuses victimes.

Le procès de Maurice Papon, à l'époque préfet de police de Paris - actuellement jugé à Bordeaux (sud-ouest) sous l'accusation de "crimes contre l'humanité" commis contre des juifs sous l'occupation nazie - a donné l'occasion de rappeler son rôle dans cette répression.

Une centaine de personnalités ont déjà répondu à cet appel, parmi lesquelles le cinéaste Costa-Gavras ainsi que plusieurs historiens, écrivains, artistes et universitaires, selon le MRAP, auquel s'est associé une association baptisée "Au nom de la mémoire".

La porte-parole du gouvernement français Catherine Trautmann a annoncé l'ouverture des archives françaises sur cette affaire et la préparation d'une nouvelle loi sur les archives courant 1998, mais le MRAP craint que "ce qui aujourd'hui s'est entrouvert se referme bientôt".

Le but que s'est fixé ce Comité est d'intervenir contre toute interdiction ou limite apportées aux archives, coordonner les résultats des différentes recherches et faciliter leur édition.

Un conseiller d'Etat, Dieudonné Mandelkern, a remis jeudi dernier au ministre de l'Intérieur Jean-Pierre Chevènement (gauche) le rapport que celui-ci lui avait demandé en octobre dernier sur cette manifestation.

Le bilan officiel publié à l'époque ne faisait état que de deux morts, alors que plusieurs historiens l'ont estimé à plus de deux cents.

Le 15 octobre dernier, M. Chevènement s'était dit "prêt à chercher à faire la vérité" sur cette nuit du 17 octobre 1961.



Réf. MA/n° 070

## 17 octobre 1961 un rapport ministériel tendancieux

Par l'intermédiaire du journal *Le Figaro* ont été rendues publiques ce jour les conclusions du rapport de mission dirigé par Dieudonné Mandelkern, Conseiller d'Etat, sur les répressions qui frappèrent les Algériens de Paris et sa banlieue du 17 au 20 octobre 1961.

Le MRAP accueille avec une extrême réserve les conclusions de ce rapport, pour deux raisons majeures :

- 1) Il y a en la circonstance un détournement de mission. Son objet était de recenser les archives afférentes de la Préfecture de Police de Paris, afin d'en permettre l'accès aux historiens, non de donner une nouvelle version officielle des faits.
- 2) Le bilan donné des exactions policières minimise les décès d'Algériens en le situant « au niveau des dizaines ». Il s'appuie pour ce faire sur des archives partielles et partiales, qui ne sauraient à elles seules déterminer la vérité historique.

Aussi le MRAP réitère-t-il avec force les exigences énoncées à l'occasion de la création du Comité pour la vérité sur le 17 octobre 1961, soutenu par de nombreux historiens :

- **Intervenir** contre toute interdiction, limite ou falsification apportées aux archives et à leur consultation, de la part des institutions détentrices ;
- **Favoriser** la constitution d'un inventaire exhaustif des archives afférentes, en vue de faciliter le travail des historiens.

Il demande donc l'accès non-limitatif aux archives recensées dans ce rapport, ainsi que l'inventaire des archives du Ministère de l'Intérieur et des autres administrations concernées de près ou de loin par ces événements.

C'est au prix de cette transparence que la France pourra reconnaître cette liberté démocratique fondamentale qu'est l'accès aux archives.

C'est à ce prix que les victimes de cette ratonnade orchestrée par Maurice PAPON ne passeront pas dans les oubliettes de l'Histoire.

## Jean-Luc Einaudi : « Travail ambigu »

En octobre 1997, Jean-Luc Einaudi, écrivain, militant, passionné d'histoire, a livré au jury de la Cour d'assises de la Gironde sa version du rôle joué par Maurice Papon, alors préfet de police de Paris, dans la répression de la manifestation organisée par le FLN, le 17 octobre 1961. Le gouvernement a par la suite accordé une dérogation à Dieudonné Mandelkern pour faire l'inventaire des archives policières disponibles. Matignon a décidé de différer la publication du rapport, remis en janvier dernier au ministre de l'Intérieur, pour ne pas interférer avec le procès qui ne s'est achevé qu'en avril.

**LE FIGARO. - Les conclusions du rapport Mandelkern vous surprennent-elles ?**

**Jean-Luc EINAUDI. -** Il s'agit là d'un travail ambigu. J'aurais cru comprendre que la mission visait à recenser les archives existantes et non à obtenir l'appréciation d'un haut fonctionnaire. On navigue entre les deux. Sans compter que les archives sont le reflet de la vision de l'administration concernée. Partiale et parfois travestie. Il ne faudrait pas que ce rapport vienne présenter une nouvelle vérité officielle, après celle qu'on nous a servi en 1961. Je constate que les sept morts dénombrés par la PJ n'avaient jamais été reconnus officiellement. Le rapport n'évoque nullement ce qui s'est passé dans la cour centrale de la Préfecture de police. Plusieurs sources, notamment policières, font état de tués.

**- De quelles sources disposez-vous à l'époque pour écrire votre livre, *La Bataille de Paris* ?**

**-** Malgré mes demandes répétées, je n'ai jamais eu ac-

cès aux archives de la préfecture de police. J'ai eu recours à toutes les sources écrites ou orales existantes. J'ai interrogé des rescapés, des policiers et des fonctionnaires. J'ai également épluché des registres de cimetière.

**- Qu'attendez-vous, maintenant qu'un premier tabou est levé ?**

La question essentielle demeure : celle du libre accès des chercheurs aux différentes archives. Ils disposeraient ainsi de possibilités de recoupement. N'oublions pas que d'autres ministères sont concernés, comme par exemple celui de la Défense. La gendarmerie mobile a été très impliquée, notamment sur les grands boulevards. De plus, elle avait la garde des lieux réquisitionnés : le Palais des sports et le stade Coubertin.

**- Selon Dieudonné Mandelkern, la violence policière peut s'expliquer par l'insuffisance du dispositif de sécurité. La responsabilité morale de Maurice Papon est-elle aussi engagée que vous l'avez écrit ?**

**-** Les pratiques qui ont eu lieu ce jour-là, ont débuté dans les jours qui ont précédé. Il ne s'agit que d'une généralisation. Selon moi, le « débordement » ne constitue pas en soi une explication fondamentale. La meilleure preuve est la disproportion entre les victimes du côté algérien et celles du côté policier. Il n'y a pas eu ce soir-là « affrontement » mais « chasse à l'homme ». Quelques jours avant le 17 octobre, Maurice Papon faisait la tournée des commissariats en faisant passer ce message : « Vous serez couverts ».

Propos recueillis par  
**É. P.**



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

43, boulevard Magenta - 75010 PARIS - tél. 01.53.38.99.99 - Fax 01.40.40.90.98 - e.mail mrap@ras.eu.org

Communiqué

Ref. MA n° 124

Paris, le 9 septembre 1998

## Appel à soutien pour Jean-Luc Einaudi

Le vendredi 11 septembre 1998 débutera à la dix-septième chambre correctionnelle de Paris un procès intenté par Maurice Papon à Jean-Luc Einaudi pour « *complicité de diffamation envers un fonctionnaire public en la personne de Maurice Papon, Préfet de police en octobre 1961* ». Il demande la condamnation à un million de francs de dommages et intérêts.

Jean-Luc Einaudi, auteur de *La Bataille de Paris – le 17 octobre 1961*, qui relate la sanglante répression des manifestations d'Algériens à Paris en octobre 1961, avait témoigné le 16 octobre 1997, dans le cadre du procès Papon, sur son rôle en tant que Préfet de police de Paris dans cette répression.

A l'initiative du Mrap, un comité de soutien a été créé. Près de 200 personnalités ont déjà signé l'appel ci-dessous :

☆☆  
☆

Nous nous associons aux déclarations suivantes de Jean-Luc Einaudi parues dans *Le Monde* du 20 mai 1998 :

*« Je persiste et signe. En octobre 1961, il y eut à Paris un massacre perpétré par des forces de l'ordre agissant sous les ordres de Maurice Papon. »*

Nous dénonçons cette intimidation d'autant plus inacceptable qu'elle émane de l'un des principaux responsables des événements du 17 octobre 1961.

☆☆  
☆

**Parmi les premiers signataires** : Lofti ACHOUR, Metteur en scène - Gilles ALFONSI, Responsable associatif - Didier ANGER, Conseiller régional de Basse Normandie - Mouloud AOUNIT, Secrétaire général du Mrap - Ider ARSALA, Secrétaire général de l'Association des Marocains en France - Josette AUDIN - Jean-Luc BENNAHMIA, Secrétaire national des Verts Yvette BENUSILHOY - Sylvie BIENVENU, Médecins du Monde - Jacques BORGY, Psychologue Jules BORKER, Avocat - Gérard BOULANGER, Avocat - Philippe BOURSIER, Porte-parole national des Verts - Monique BRIOUDES, Avocat - Jean-Christophe CAMBADELIS, Député, président du Manifeste contre le Fn - Maryannick CHALABI, Conservateur en chef du Patrimoine -



Appel à soutien pour Jean-Luc Einaudi, suite de la liste des premiers signataires

Annie CHAUMENY, Avocat - Gérard CHEMOUIL, Responsable du secteur immigration de la CGT  
Solange CHENIOT - Claude CHERK, Editeur, Seuil - Claude CHEYSSON, Ancien Ministre des relations extérieures - Marie-José CHOMBART DE LAUWE, Résistante déportée, Ecrivain - Francine COMTE, Ecrivaine - Schofield & Rosette CORYELL, Journaliste et traductrice - COSTA-GAVRAS, Cinéaste - Didier DAENINCKX, Romancier - Mathieu & Suzanne DE BRUNHOFF, Directeur honoraire de recherche CNRS - Dominique DELTHIL, Avocat - Natacha DE PONTCHARRA, Auteur dramatique - Véronique DE RUDDER, Sociologue, chargée de recherches au CNRS - Claire ETCHERELLI, Ecrivain - Jean-Baptiste EYRAUD, Président de Droit au Logement - René GALLISSOT, Professeur Université Paris VIII - Jean-Claude GARRIC, Secrétaire général du SNESUP-FSU - Jean-Pierre GATTEGNO, Ecrivain - Florence GAUTHIER, Maître de conférences en histoire, Université Paris VII - Dominique GIACOBBI, Avocat - Serge GUICHARD, Direction nationale du Parti communiste français, Collectif « Défi au Fn » - Mohamed HARBI, Universitaire - Tassadit IMACHE, Ecrivain - Marie-Anne ISLER-BEGUIN, Porte-parole national des Verts - Roman JOËL, Rédacteur en chef de la revue *Esprit* - Pierre KALDOR, Avocat honoraire, avocat de familles de victimes du 17 octobre 1961 - Nadia KHERBICHE-SABRI, Médecins du Monde - Anne KRIER, Styliste - Mohamed LACHAB, Vice-président de l'Association des Marocains en France - Annie LACROIX-RIZ, Professeur d'histoire Université Paris VII - Jean-Paul LAINÉ, Secrétaire national du SNESUP-FSU - Claire LAUDEREAU, Médecins du Monde - Lucien LAVOREL, Enseignant-chercheur - Alain LE CŒUR, Conseiller en communication, Ecologiste - Albert LEVY, Ancien secrétaire général du Mrap - Fanny LEVY, Mouvement de la Paix - Claude LIAUZU, Professeur d'histoire Université Paris VII - Alain LIPIETZ, Directeur de recherche au CNRS, Porte-parole des Verts - Pierre MAIRAT, Président-délégué du Mrap - Roger MARTIN, Ecrivain - Joëlle MAURY, Déléguée nationale de Droit de Cité - Sonia MAYAN, Professeur d'histoire, Université Paris VII - Farid MERABET, Secrétaire national de Droit de Cité - Thierry MEYSSAN, Réseau Voltaire pour la liberté d'expression - Alain MILLIEN, Syndicaliste - Hugues NANCY, Président du Mouvement des jeunes socialistes - Didier NIEL, Secrétaire de la CGT - Amaria NUNEZ DA SILVA, Maître de conférences en histoire, Université Paris VII - Eric OSMOND, Porte-parole du Manifeste contre le Fn - Christiane PASSEVANT, Chargée de réalisation - Mao PENINO, Secrétaire-général du Manifeste contre le Fn - Christian PICQUET, Journaliste, responsable national de la Ligue communiste révolutionnaire - Jean PIEL, Professeur d'histoire Université Paris VII - Dominique PIGNON, Directeur de recherche CNRS - Larry PORTIS, Professeur des universités, Montpellier - Jean-Bernard POUY, Auteur - Catherine QUIMINAL, Professeur de sociologie, Université Paris VII - Françoise RAISON, Professeur d'histoire Université Paris VII - Raoul SANGLA, Cinéaste - Antoine SANGUINETTI, Amiral (C.R.) - Leïla SEBBAR, Ecrivain - Claude SEUREAU, Bureau national du SNESUP-FSU - Laurent SIRANTOINE, Secrétaire national du SGEN-CFDT - Ginette SKANDRANI, Analyste marketing, Ecologiste - Benjamin STORA, Professeur Université Paris VIII - Jean SURET-CANALE, Maître de conférences temporaire, Université Paris VII - Denis-Diderot - Patrick TORT, Philosophe, directeur de l'Institut Charles Darwin International - André & Michèle TOSEL, Professeurs - Roger TROPEANO, Délégué national du Parti socialiste à la francophonie - Rita VERCORS, Ecrivain - Jean-Pierre VERNANT, Professeur honoraire au Collège de France - Jean-Luc VILLENEUVE, Secrétaire général du SGEN-CFDT - Claude VINCI, Chanteur-Auteur - Louis WEBER, Fédération socialiste unifiée - Roland WLOS, Secrétaire du Comité de défense de libertés et droits de l'homme au Parti communiste français.

La liste complète des signataires est disponible sur demande





43, boulevard de Magenta - 75010 PARIS - tél. 01.53.38.99.99 - Fax 01.40.40.90.98 - e.mail [mrp@ras.eu.org](mailto:mrp@ras.eu.org)

## Pour la vérité sur le 17 octobre 1961 !

17 octobre 1961 : des dizaines de milliers d'Algériens et leurs familles manifestent pacifiquement contre le couvre-feu discriminatoire qui vient de leur être imposé par Maurice Papon, alors Préfet de police de Paris. Ce jour-là et les jours qui suivirent, des centaines d'entre eux furent frappés, torturés, massacrés, jetés à la Seine par centaines. Par milliers, ils sont emprisonnés, parqués dans des stades, au Palais des Sports de la Porte de Versailles.

La commémoration du 37e anniversaire de ces jours sombres de notre histoire revêt une importance particulière :

- ◆ Les conclusions du rapport de mission remises le 4 mai par Dieudonné Mandelkern, Conseiller d'État, sont partielles et partiales. En effet, l'objet de cette mission était de recenser les archives pour permettre aux historiens, chercheurs, de faire la lumière sur cette page sanglante de l'histoire de France. Or, le rapport de D. Mandelkern nous apporte une nouvelle version officielle des faits. Le bilan donné des exactions policières relativise l'ampleur de la répression.
- ◆ Fort de certaines conclusions de ce rapport, M. Papon se permet d'intenter un procès pour « diffamation envers un fonctionnaire public » à Jean-Luc Einaudi, auteur de *La Bataille de Paris - Le 17 octobre 1961*. Jean-Luc Einaudi avait témoigné le 16 octobre 1997 dans le cadre du procès Papon, sur son rôle en tant que Préfet de police de Paris dans cette répression.

S'ajoutant à la falsification de l'Histoire, l'amnésie et l'oubli fertilisent le racisme.

C'est pourquoi les organisations soussignées :

- ◆ Assurent Jean-Luc Einaudi de leur solidarité et s'associent aux déclarations parues dans le quotidien *Le Monde* du 20 mai 1998, pour lesquelles il est poursuivi : « *je persiste et signe. En octobre 1961, il y eut à Paris un massacre perpétré par des forces de l'ordre agissant sous les ordres de Maurice Papon.* » ;
- ◆ Réaffirment leur exigence d'un accès aux archives ainsi que l'inventaire des archives du Ministre de l'Intérieur et des autres administrations concernées par ces événements ;
- ◆ Demandent une rénovation des programmes d'histoire afin de permettre à la jeunesse de prendre la mesure de ce que furent réellement les guerres coloniales, en particulier la guerre d'Algérie.

Maurice Papon devra répondre aussi devant l'Histoire des crimes qu'il a commis envers le peuple algérien. La vérité sur le 17 octobre 1961 doit être dite. Le gouvernement doit reconnaître cette liberté fondamentale que constitue l'accès aux archives.

**Organisations signataires** : AEFTI - L'Appel franco-arabe - Association des combattants communistes du Sida - Association des Marocains de France - Association des travailleurs marocains en France - Au nom de la mémoire - Confédération générale du travail - Cimade - Combat face au Sida - Droit au logement - Ensemble vivre et travailler - FASTI - Forum civique européen - France-Libertés - FSU - FTICR - GFEN - GISTI - Initiative républicaine - JOC/JOCF - LCR - Le Manifeste contre le FN - Mouvement des jeunes communistes - Parti communiste français - Parti radical de gauche - Fédération de Paris du parti socialiste - Les Périphériques vous parlent - Réseau Voltaire - SGEN-CFDT - SNES - SNUIPP - SUD PTT - UNEF-ID - UTIT -- Les Verts



**AGENCE FRANCE-PRESSE**

**vos infos par fax**

*Département Multimédia*

*Tél: (33) 01 40 41 49 02*

## **Franco-Algériens**

### **Manifestation du 17 octobre 1961: le MRAP toujours en quête de la vérité**

PARIS, 16 oct (AFP) - Le Mouvement français contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) appelle à commémorer l'histoire de la guerre d'Algérie et la manifestation de Paris sévèrement réprimée du 17 octobre 1961, estimant que la vérité n'est toujours pas faite.

Le mouvement a appelé à se rassembler samedi en fin de journée au centre de Paris, sur le Pont Saint-Michel, où des fleurs seront jetées dans la Seine.

Le bilan de cette manifestation varie de trois morts et 64 blessés (officiel), à 200 morts (estimations selon témoignages).

Le ministre de la Culture Catherine Trautmann a annoncé l'année dernière qu'elle ouvrirait les archives concernant cette journée et le ministre de l'Intérieur Jean-Pierre Chevènement a demandé un rapport à une "personnalité indépendante", le conseiller d'Etat Dieudonné Mandelkern.

Le rapport Mandelkern, rendu public en mai dernier, a jugé possible un bilan de quelques dizaines de victimes, mais le MRAP a accueilli avec réserve ces conclusions.

Trente-sept ans après l'événement, le MRAP demande toujours l'ouverture des archives. Un débat sur ce sujet devait avoir lieu dans la soirée de vendredi à la Sorbonne, l'université de Paris.

16/10/98

13:39

Ref. MA100

## Communiqué de presse

# 17 octobre 1961 : un nouvel éclairage

Le rapport GERONIMI sur les archives du ministère de la Justice apporte un nouvel éclairage sur la répression des manifestations d'Algériens à Paris et sa banlieue le 17 octobre 1961 et les journées suivantes.

Malgré la difficile obtention de ce rapport, rendu public dès le 5 mai dernier, le MRAP salue l'effort de transparence entamé par les autorités centrales de l'Etat depuis le 16 octobre 1997, à la suite du témoignage de Jean-Luc EINAUDI lors du procès de Maurice PAPON à Bordeaux.

Sur le fond, les archives présentées dans le rapport mettent en lumière l'existence d'une répression de grande envergure à Paris et sa banlieue, l'utilisation par la police de méthodes criminelles lors de la répression, le rôle du Préfet de police dans ces événements.

Dans le respect des directives ministérielles, le rapport a étendu sa recherche archivistique à tous les faits commis à l'encontre de « Français-musulmans d'Algérie » à Paris durant l'année 1961. Ceci a pour résultat de minorer le caractère extraordinaire des journées d'octobre, tout en montrant que les techniques d'arrestation, de torture, voire d'exécution, étaient couramment utilisées. La répression des manifestations d'octobre correspond de ce fait à l'utilisation de techniques répressives, à destination d'une population spécifique définie par son origine, sur une large échelle. Il s'agit très exactement d'un crime raciste perpétré par une autorité de l'Etat.

Comme l'auteur, et comme le soulignait le rapport similaire de Dieudonné MANDELKERN pour les archives de la Préfecture de police de Paris, le MRAP constate le caractère lacunaire des archives considérées, en particulier « l'absence de tout compte-rendu d'ensemble des services de police à l'autorité judiciaire » (p. 3) sur le déroulement des journées d'octobre. Comme l'auteur, on peut s'interroger sur le fait que la disparition de certaines archives « sensibles » soit ou non à mettre au compte de ces lacunes. C'est pour cette raison que le MRAP réitère son appel à tous les témoins vivants de ces événements tragiques, afin qu'ils puissent pallier par leur témoignage aux carences des archives.

Le MRAP rappelle que, conformément aux buts qu'il s'était fixé lors de la création du Comité pour la Vérité sur le 17 octobre 1961, et soutenu par de nombreux historiens :

- il interviendra contre toute interdiction, limite ou falsification apportées aux archives et à leur consultation, de la part des institutions détentrices ;
- il favorisera la constitution d'un inventaire exhaustif des archives afférentes, en vue de faciliter le travail des historiens.

Le MRAP espère que, comme le préconise Jean GERONIMI, les ministres de la Culture et de la Justice ouvriront le plus largement possible ces archives aux historiens et chercheurs. Il attend désormais que cette transparence puisse s'affirmer pour d'autres administrations, telles que celles de la Santé, et des Armées.

Paris, le 10 août 1999

### Zoom arrière sur le 17 octobre 1961

Le 5 mai dernier, une décision prise en Conseil des ministres rendait public le rapport de Jean Géronimi sur les archives judiciaires « relatives à la manifestation organisée par le FLN le 17 octobre 1961 et, plus généralement aux faits commis à l'encontre des Français musulmans d'Algérie à Paris durant l'année 1961 ». Ce rapport, demandé en juin 1998 par le garde des Sceaux à l'avocat général à la Cour de Cassation, s'inscrit dans la lignée du rapport Mandelkern, du nom de son auteur, conseiller d'Etat, sur les archives de la Préfecture de police de Paris. Le Mrap avait critiqué ce travail pour deux raisons : d'une part son objet était d'étudier les possibilités d'accès des historiens aux archives de la Préfecture, non de donner une nouvelle vérité officielle ; d'autre part, sur le fond, les conclusions, basées sur des sources partielles et partiales ne reflétaient pas l'état des travaux historiques et des témoignages.

Avec le rapport Géronimi, la louable tentative de transparence de l'Etat sur ce massacre franchit un cap. Certes, les critiques faites au rapport Mandelkern peuvent lui être adressées, car une fois de plus il ne s'agit pas d'un simple inventaire commenté, mais de l'analyse d'une centaine de liasses de documents : archives du parquet du tribunal de la Seine, du parquet général de la Cour d'appel (couvrant les départements actuels de Paris, du Val-d'Oise, des Yvelines) ; archives de l'administration centrale du ministère (archives du cabinet du Garde des Sceaux, de la direction des Affaires criminelles et des grâces). L'intérêt de ce travail réside notamment dans l'éclairage qu'il apporte sur la responsabilité du préfet de police, Maurice Papon. En particulier, on notera que les seules condamnations sur cette affaire furent les infractions à la loi sur la presse entreprises par Papon. Sur le nombre avancé des victimes, les critiques sur les sources suffisent à démontrer leur relativité. Relativité accentuée du fait que la mission ne concerne pas seulement les manifestations d'octobre, mais toute l'année 1961.

Malgré l'aide de Françoise Banat-Berger, responsable des archives du ministère, et

à ce titre chargée de la constitution et de la transmission des archives aux Archives nationales, chargées de leur conservation, on ne saurait bâtir de conclusions définitives sur un tel corpus. La recherche historique ne peut s'appuyer sur une seule source : ce serait vouloir conduire avec des œillères. Une fois admis ce principe, qui limite considérablement la portée des conclusions, on peut s'intéresser aux limites exprimées par Jean Géronimi. Lui aussi constate des lacunes, des documents cités par ailleurs mais absents aujourd'hui. Ainsi page 3 : « Faut-il,



Couverture de la brochure éditée par l'association Carnet d'échanges

aussi, mettre au compte des lacunes, l'absence dans les archives judiciaires (absence également constatée par M. Mandelkern dans les archives de la préfecture de police), de tout compte-rendu d'ensemble des services de police à l'autorité judiciaire sur le déroulement des journées des 17 et 18 octobre 1961 et d'instructions du parquet entrant dans ses attributions de direction de la police judiciaire sur la conduite à tenir durant ces journées de trouble ? » Page 19 : « les enquêtes [judiciaires] de 1961 classées sans suite n'ont pas été versées aux archives de Paris ».

Car si la loi de 1979 sur les archives demande aux administrations centrales de remettre régulièrement leurs archives aux Archives de France, rien n'est précisé sur le classement, voire l'élimination de documents, effectués en amont, ou sur les délais de versement. Les dérogations sont accordées après accord de l'administration versante. A ce titre, les conclusions de J. Géronimi sont claires : « Rien ne paraît faire obstacle, dans le contenu des archives, à ce que les chercheurs aient accès à une période de notre histoire contemporaine sur laquelle un débat récent a révélé un souhait de transparence, si ce n'est le risque de divulgation d'informations sur la vie privée et l'état de santé des victimes, et le risque, qui ne peut être négligé, de compromettre la sécurité de ceux qui ont eu en charge ces affaires et, surtout, celle des policiers qui y étaient impliqués dont il est probable que certains sont encore vivants. » « Ces risques peuvent être écartés par une communication sous la réserve d'usage de l'engagement des chercheurs d'utiliser les documents de façon anonyme. »

Ces conclusions vont dans le sens des demandes du Mrap sur l'ouverture de cet espace au travail des chercheurs, sans discrimination. L'arbitraire actuel des dérogations rappelle que le chemin est encore long. Comme le rappelle l'historien Claude Liauzu, « la reconnaissance, récente, de la formule "Guerre d'Algérie" dans le vocabulaire officiel, la volonté de faciliter la recherche de la vérité, affirmée par le Gouvernement, permettent d'espérer que la guerre d'Algérie – jusqu'ici occultée et guerre entre mémoires opposées – puisse enfin être intégrée dans notre histoire ».

Laurent Canat

Recensement des archives judiciaires relatives à la manifestation organisée par le FLN le 17 octobre 1961 et, plus généralement, aux faits commis à Paris à l'encontre des français musulmans d'Algérie durant l'année 1961 – Rapport de mission Jean Géronimi.



**mrap** mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

43, boulevard de Magenta - 75010 PARIS - tél. 01.53.38.99.99 - Fax 01.40.40.90.98 - e.mail mrap@ras.eu.org

Ref. PM / MA 077-0614

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 14 juin 1999

# L'ALGERIE ET LA FRANCE : MEMOIRE D'AVENIR

Le 10 juin 1999, l'Assemblée Nationale a reconnu à l'unanimité qu'il y avait bien eu une **guerre** d'Algérie, et non pas simplement des évènements ou des opérations de pacification, ou encore de maintien de l'ordre, de 1954 à 1962.

Le MRAP qui, au cours de cette période tragique n'a eu de cesse de militer pour le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, salue cette importante décision. Elle met fin à une fiction et rétablit la mémoire de ce qu'ont vécu tous les combattants et toutes les victimes : souvenirs de souffrances physiques et morales, souvenirs tragiques cachés ou secrets enfouis dans le silence.

Lorsque les réalités sont nommées par leur nom, la voie est ouverte pour assumer, reconnaître le passé tel qu'il fût : passé des prises de possession des territoires colonisés avec leurs populations, passé de la confrontation douloureuse pour beaucoup, de la décolonisation.

Assumer le passé, c'est libérer un espace pour bâtir un meilleur avenir commun entre le peuple français et le peuple algérien ; c'est agir contre le racisme anti-algérien que favorise l'amnésie autour de la guerre d'Algérie. Le MRAP, après cette reconnaissance de la mémoire du passé, reconnaissance des droits de tous les hommes, appelle à une coopération nouvelle entre les peuples algérien et français, basée sur l'Amitié entre les nations.

Pour aller au bout de cette démarche pacifique et constructive de l'avenir, l'effort de mémoire doit aller à son terme. Il faut que le patrimoine historique et national français intègre l'apport des Algériens.

En effet, le passé des Algériens avec la France, ce fut aussi leur contribution le plus souvent forcée, dans l'armée française, lors des deux guerres mondiales ; combattant notamment le nazisme, ils ont participé de façon décisive à la libération de la France. Or le jour même de la victoire, le 8 mai 1945, l'armée française réprimait durement, à Sétif et à Guelma, des manifestations de revendication du même droit à la liberté. Puis le 26 décembre 1959, le Parlement français décidait de geler les pensions des anciens combattants africains et maghrébins à la date du jour de l'indépendance de leurs pays respectifs. Si bien qu'aujourd'hui les montants versés aux 60 000 survivants des différentes campagnes militaires n'ont plus qu'un lointain rapport avec les sacrifices consentis. Or le 3 avril 1989, le comité des droits de l'homme de l'ONU estimait que cette « cristallisation » des pensions suivant le critère de la nationalité, méconnaissait le principe d'égalité devant la loi posé par le pacte de New-York relatif aux droits civils et politiques, pacte ratifié par la France en 1980. La reconnaissance de ces droits devrait logiquement compléter la reconnaissance d'une véritable dette à l'égard de ces combattants.



1999

## un an d'actualité sur le 17 octobre 1961

L'année écoulée a été prodigue en événements autour de la répression policière des manifestations algériennes du 17 octobre 1961 à Paris et en banlieue.

Le 12 février, deux journalistes de *L'Humanité* révélaient l'existence d'un charnier près de Créteil, qui serait conséquent des massacres d'octobre 1961. L'information n'a pu depuis être vérifiée.

Le procès en diffamation engagé par Maurice Papon à l'encontre de Jean-Luc Einaudi, s'est heureusement terminé le 26 mars par la relaxe de Jean-Luc Einaudi, après une intense mobilisation. Surtout, il a permis d'officialiser l'existence d'une ratonnade d'État, au cours de laquelle de nombreux Algériens ont trouvé la mort.

En même temps, deux conservateurs aux Archives de la ville de Paris, témoins lors de ce procès en diffamation, continuent de faire l'objet de pressions de la part de leur employeur. Un soutien et des pétitions circulent aujourd'hui encore.

Le 5 mai dernier, le Gouvernement rendait public le rapport Geronimi sur les archives du Ministère de la Justice relatives aux morts violentes d'Algériens en 1961 en région parisienne, et déclarait favoriser les dérogations aux chercheurs et la constitution d'inventaires.

Le 10 juin, l'Assemblée nationale approuvait à l'unanimité la terminologie « Guerre d'Algérie » au lieu d' « événements ». Elle était rejointe par le Sénat le 5 octobre dernier.

Ces avancées ne doivent pas nous faire oublier que la Préfecture de police décerne encore des dérogations de manière arbitraire, et que les rapports Mandelkern en 1998 et Geronimi (officiel depuis le 5 mai mais rendu public en août seulement), s'ils sont un premier pas encourageant vers la transparence, s'apparentent encore à une nouvelle vérité officielle.

Comme tous les ans, nous commémorerons la tragédie du 17 octobre 1961 au Pont Saint-Michel, le dimanche 17 octobre à 18 heures. D'autres actions sont prévues, en particulier une journée de débats, le même jour, à la Sorbonne, organisée par le Cercle Frantz Fanon en collaboration avec la Ligue des droits de l'homme et le MRAP.

# les organisations déclarent

**17 octobre 1961 – 17 octobre 2000**

Le 17 octobre 1961, des dizaines de milliers de travailleurs algériens et leurs familles manifestaient pacifiquement à Paris contre le couvre-feu discriminatoire qui leur était imposé. Ce jour-là et les jours qui suivirent, des centaines de ces manifestants furent massacrés pour avoir défendu leur droit à l'égalité ainsi que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

A la veille du quarantième anniversaire de ce massacre, nous attendons toujours que l'État français reconnaisse officiellement la réalité des crimes commis.

Certes, la chape de plomb qui a recouvert pendant des années ces jours sombres de notre histoire commence à se lever. Le 26 mars 1999, en déboutant Maurice Papon de sa plainte en diffamation contre Jean-Luc Einaudi, la Justice reconnaissait officiellement la réalité du massacre perpétré par la police, au nom de l'État français. Un voile commence également à se déchirer, reconnaissant la réalité des tortures pratiquées de manière systématique par l'armée française sur les prisonniers algériens.

Ces premières victoires de la vérité, nous les devons à tous ceux, organisations démocratiques, historiens, écrivains et militants qui se battent contre l'oubli, pour la mémoire.

Mais il y a encore beaucoup de chemin à parcourir pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

Malgré le communiqué du Premier Ministre, rendu public le 5 mai 1999, qui demande de favoriser l'accès aux archives publiques ayant trait aux événements du 17 octobre 1961, la Préfecture de police de Paris continue de maintenir l'arbitraire : l'accès aux archives demeure toujours interdit aux chercheurs, sauf pour trois d'entre eux, choisis par la Préfecture...

Le refoulement par la France de son passé colonial accentue le poids des discriminations qui frappent aujourd'hui les jeunes issus de l'immigration algérienne et en quête d'identité. C'est pourquoi le combat pour la vérité continue de s'imposer pour l'avenir, pour les Français comme pour les Algériens.

Les organisations soussignées appellent à un rassemblement afin de rendre un hommage solennel aux victimes

**Mardi 17 octobre 2000 à 18 heures**  
**au pont Saint-Michel à Paris**  
**(M<sup>o</sup> Saint-Michel ou Cité)**

Elles demandent instamment :

- ☆ **la reconnaissance officielle, avant son quarantième anniversaire, qu'en raison de son caractère délibérément raciste, un crime contre l'Humanité a été commis par l'État français les 17 et 18 octobre 1961**
- ☆ **que réparation soit faite aux victimes ;**
- ☆ un lieu de mémoire en souvenir des victimes du colonialisme ;
- ☆ la liberté d'accès effective aux archives pour tous les historiens, chercheurs, familles et militants, sans aucune discrimination ;
- ☆ l'introduction dans les manuels scolaires de la vérité sur le passé colonial de la France.

Premières organisations signataires – 17 octobre 1961 contre l'oubli – AFASPA - Les Alternatifs – Alternative libertaire - Association des Marocains en France - Association des travailleurs maghrébins de France – Association des Tunisiens en France - Coordination nationale des sans-papiers - Droits Devant !! - Cercle Frantz Fanon – Groupe d'information et de soutien aux travailleurs immigrés - Grand Orient de France – CGT – F.A.S.T.I. – FSU – Ligue communiste révolutionnaire - Ligue de l'Enseignement - Mémoire, Vérité, Justice, sur les assassinats politiques en France - MRAP – Parti communiste français – Parti radical de gauche – Pionniers de France - Ras l'Front – Réseau Voltaire – SGEN-CFDT - SUD Education – SUD-PTT - Syndicat de la Magistrature – UNAF - Les Verts



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples  
43, boulevard de Magenta - 75010 PARIS - tél. 01.53.38.99.99 - Fax 01.40.40.90.98 - e.mail mrap@wanadoo.fr

Réf. PM/MA51

Communiqué de presse

## JUSTICE, VERITE, MEMOIRE : AUSSARESSES DOIT ETRE JUGE

Le MRAP a déposé ce jour à 16h une plainte pour des faits de crimes contre l'Humanité entre les mains du Doyen du Juge d'Instruction du Tribunal de Grande Instance de Paris et s'est constitué partie civile. Désormais, un juge d'instruction va être désigné dans les prochains jours. Il aura à charge d'instruire les faits de tortures, d'exécutions sommaires, d'assassinats, revendiqués et assumés par Paul AUSSARESSES.

Cette plainte s'inscrit dans une volonté de justice et de vérité que le MRAP entend promouvoir afin qu'un travail de mémoire puisse se réaliser.

Le MRAP souhaite que les victimes et les familles de victimes de ces crimes contre l'Humanité, puissent s'associer à cette démarche de justice et de vérité.

A cet effet, il lance solennellement un appel afin de recueillir tous les témoignages susceptibles d'être produits dans le cadre de cette procédure judiciaire.

Paris, le 09 mai 2001



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples  
43, boulevard de Magenta - 75010 PARIS - tél. 01.53.38.99.99 - Fax 01.40.40.90.98 - e.mail mrap@wanadoo.fr

Réf. PM/MA62

Communiqué de presse

## Tortures en Algérie : le MRAP poursuit son travail de justice et de vérité

La plainte de la Ligue des droits de l'homme à l'encontre du général Aussaresses, pour *apologie de crime de guerre* a été reçue par le Parquet, qui écarte en revanche celle de la Fédération internationale des droits de l'homme pour *crime contre l'humanité*.

Le MRAP quant à lui n'a pas suivi la même démarche, puisqu'il déposait le 9 mai auprès du Doyen des juges d'instruction du Tribunal de Grande Instance de Paris une plainte *aux constitution de partie civile*, plainte reçue par le doyen, qui a fixé à 10 000 francs le montant de la consignation. Une fois le versement effectué, le doyen désignera un magistrat instructeur, qui aura à charge d'instruire ce dossier, sauf à ce qu'il refuse d'informer, au regard d'obstacles juridiques que le MRAP considère comme surmontables.

Pour le MRAP, la condamnation pour *apologie de crime contre l'humanité* à l'endroit de M. Aussaresses ne saurait en aucun cas satisfaire la recherche de justice et de vérité attendue. Retenir uniquement l'apologie de crime contre l'humanité, en la circonstance, revient à condamner quelqu'un non pas pour ce qu'il a fait mais pour ce qu'il a dit avoir fait. Ce qui n'empêchera nullement le MRAP de se constituer partie civile, pour cette apologie, le succès de librairie du livre de Paul Aussaresses constituant à lui seul un outrage à toutes les victimes. Aussi le MRAP demandera-t-il la mise sous séquestre des droits d'auteur perçus ou à percevoir.

A cette démarche de justice et de vérité doit s'articuler la reconnaissance officielle, par le Président de la République et le Premier Ministre, des crimes qui ont été commis pendant cette guerre.

Enfin le MRAP lance solennellement un appel à toutes celles et ceux, témoins et victimes de ces tortures, aux fins de recueillir leurs témoignages individuels, avec l'objectif d'engager des poursuites.

Paris, le jeudi 17 mai 2001



# SENAT

---

---

## EXPOSE DES MOTIFS

### PROPOSITION DE LOI

*tendant à la reconnaissance de la répression d'une manifestation  
à Paris le 17 octobre 1961*

#### PRESENTÉE

Par Mme Nicole BORVO, MM. Robert BRET, Jean-Yves AUTEXIER, Mme Marie-Claude BEAUDEAU, M. Jean-Luc BECART, Mme BIDARD-REYDET, MM. Guy FISCHER, Thierry FOUCAUD, Gérard LE CAM, Pierre LEFEBVRE, Paul LORIDANT, Mme Hélène LUC, MM. Roland MUZEAU, Jack RALITE, Ivan RENAR, Mme Odette TERRADE et M. Paul VERGES,

#### Sénateurs.

Mesdames, Messieurs,

Quarante années se sont écoulées depuis le 17 octobre 1961. Ce jour là, des dizaines de milliers de travailleurs algériens et leurs familles manifestaient pacifiquement à Paris, contre le couvre-feu que la Préfecture de Paris venait de leur imposer.

Monsieur Maurice Papon, alors Préfet de police, avait en effet prononcé cette mesure, de 20 h 30 à 5 h 30 du matin.

L'action des forces de l'ordre que dirigeait donc Monsieur Papon, fut d'une extrême violence.

Les hommes qui manifestaient à mains nues furent molestés, torturés et massacrés. Des coups de feu furent tirés. Loin de la « bavure » cette action était préméditée et coordonnée.

Durant cette nuit là et le lendemain de nombreux corps flottaient à la surface de la Seine.

De nombreuses familles algériennes n'eurent plus jamais de nouvelles d'un père, d'un mari ou d'un fils.

Combien de morts le 17 octobre 1961 ? Les chiffres demeurent imprécis mais les recherches actuelles s'accordent sur le nombre déjà terrible de 200 morts.

Durant de nombreuses années, cet événement sera occulté, considéré de fait par différents gouvernements comme une page honteuse de notre histoire contemporaine.

Depuis peu le voile se lève et les études se multiplient. Il est temps, comme cela se fait sur l'utilisation de la torture durant la guerre d'Algérie, cette dernière reconnue depuis peu, d'établir la vérité et de rendre hommage aux victimes.

Reconnaître le 17 octobre 1961, ce sera un élément de plus à mettre à l'actif du rapprochement entre le peuple algérien et le peuple français. Ce serait un acte de concorde entre les deux peuples.

Les auteurs de la proposition de loi proposent donc, que la France, par la voix de son Parlement, reconnaisse, quarante ans plus tard, cette tragique journée du 17 octobre 1961.

#### Article 1<sup>er</sup>

La France reconnaît le massacre de centaines d'Algériens, perpétré par la police française sur ordre de leurs supérieurs, lors de la manifestation du 17 octobre 1961 à Paris.

#### Article 2

Un lieu du souvenir à la mémoire des victimes du 17 octobre 1961 est créé.

#### Article 3

Les programmes et manuels scolaires d'histoire intégreront cet événement.



## **Collectif unitaire**

### **17 octobre 1961-17 octobre 2001**

Le 17 octobre 1961, des dizaines de milliers de travailleurs algériens et leur famille manifestaient pacifiquement à Paris contre le couvre-feu raciste qui leur était imposé. Ils défendaient leur droit à l'égalité, leur droit à l'indépendance et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Ce jour-là et les jours qui suivirent des centaines de manifestants furent tués par des policiers aux ordres de leurs supérieurs.

A l'occasion du quarantième anniversaire, nous appelons à une grande manifestation le 17 octobre 2001, à Paris et dans toute la France, pour commémorer ce tragique événement.

Nous demandons :

- La reconnaissance officielle de ce crime contre l'humanité ;
- Le libre accès aux archives pouvant aider à écrire l'histoire de cette guerre coloniale et en particulier de cette journée ; du 17 octobre 1961 ;
- L'introduction et l'étude de ces événements dans les programmes et les manuels scolaires ;
- La création d'un lieu du souvenir à la mémoire des victimes

**18 heures**

## **RASSEMBLEMENT**

### **MERCREDI 17 OCTOBRE 2001**

**A PROXIMITÉ DU CINÉMA REX**

**métro Bonne Nouvelle**

ce rassemblement se terminera au pont St Michel

Act'Up ; ADIAMOS ; Agence de Promotion des Cultures et du Voyage ; AIRCRIGE ; Alternative Libertaire ; Au nom de la mémoire ; Association 17 octobre 1961 contre l'oubli ; Association des Cultures Berbères ; Association des Familles de Français disparus en Argentine ; Association Franco-Argentine de Paris ; Association Nationale des Algériens de France et de leurs Familles ; Association pour la Démocratie à Nice ; Association Républicaine des Anciens Combattants et victimes de guerre ; ATMF ; CEDETIM ; Cercle Frantz Fanon ; CFDT du Rhône (UD) ; CFDT URI-PACA ; CGT ; CIMADE ; Collectif Portugais Pour Une Pleine Citoyenneté ; Collectif « Ruptures » ; Comité national des chômeurs CGT ; DROIT au logement ; Droits devant ; Droit Solidarité ; l'Ecole Emancipée ; FASTI ; FIDH, Fédération de Paris du Parti socialiste ; la FTCR ; France Libertés ; Fédération Syndicale Etudiante ; FSU ; GISTI ; Groupe de Soutien à Leonard Peltier ; Groupe Révolution Socialiste (Martinique) ; Institut Mehdi Ben Barka mémoire vivante ; JCR-RED ; LCR ; LDH ; Lutte Ouvrière ; Médecins du Monde ; Mémoire, Vérité, Justice sur les assassinats politiques en France ; Mouvement des Jeunes Communistes ; Mouvement de l'Immigration et des Banlieues ; MRAP ; Observatoire des libertés publiques ; Parti communiste français ; Ploniers de France ; Ras l'Front ; SGEN-CFDT ; Union des Etudiants Communistes ; Union des Femmes de la Martinique ; Union syndicale, G 10 Solidaires ; Les Verts,

les Alternatifs ,MJS, fédération des œuvres laïques du 93,  
collectif permanent de solidarité avec le peuple Algérien

*« A la mémoire des nombreux Algériens tués  
lors de la sanglante répression de la  
manifestation pacifique du 17 octobre 1961 »*

Texte voté par le Conseil de Paris pour une plaque  
commémorative apposée sur le pont Saint-Michel.

Jean-Pierre Gauzère



Conception du dossier, recherches : Laurent CANAT  
Réalisation, maquette : Chérifa BENABDESSADOK, Laurent CANAT